N° 143. — Troisième année. 15 c. à Lyon. — EDITION DU MATIN — Au dehors, 20 c. Lundi 26 Mai 1873.

JOURNAL DE LYON

Administration et Bureaux : rue de l'Hôtel-de-Ville, 63. Bureaux de vente : 41, rue Centrale, 41.

La rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

Rédacteur en chef : A. SCHNÉEGANS — Ancien député du Bas-Rhin.

ANNONCES ANGLAISES — 30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Trois mois :	Six mois :	Un an :
Ville de Lyon.....	10 fr.	20 fr.	40 fr.
Département du Rhône	11 fr.	22 fr.	44 fr.
Départem. limitrophes	12 fr.	23 fr.	46 fr.
Autres départements...	13 fr.	25 fr.	48 fr.

Pour l'Etranger, le port en sus.

LES ABONNEMENTS partent des 1er et 16 de chaque mois.

Gérant : C. BENOIT-GONIN — Imprimerie de H. Storck, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1893

Lyon, le 25 Mai.

C'en est donc fait !

L'homme d'Etat illustre, à qui la France doit la victoire de la République sur la Commune, la réussite de l'emprunt, la liberation anticipée du territoire, la reconstitution de l'armée et des finances, a été renversé par la coalition des partis monarchiques.

Cette coalition a réuni contre lui une majorité de seize voix, et c'est sur ces seize voix qu'elle prétend instaurer un gouvernement nouveau, le gouvernement de la résistance, le gouvernement du combat !

Nous ne voulons pas, pour le moment, relever tout ce que dans cette décision il y a d'ingratitude envers cet homme, dont la vigoureuse vieillesse ajouta à l'éclat d'une vie illustre cette gloire suprême du dévouement patriotique le plus absolu, du sacrifice le plus complet de toute son existence pour son pays ! L'heure est trop redoutable, pour que de pareilles considérations puissent se faire écouter.

Ce qui nous frappe cruellement, ce qui nous met au cœur une tristesse sans pareille, c'est le spectacle que donne à la France, à l'Europe, à l'histoire, cette majorité, à peine assez puissante pour briser un gouvernement, le plus honnête hélas, et le plus respecté, cette majorité, dont le lendemain fera éclater à tous les yeux l'impuissance à rien organiser.

L'honorable maréchal à qui l'Assemblée vient de confier la lourde succession de M. Thiers est, nous le savons, un loyal militaire ; il est de plus investi, depuis cette nuit, de la première fonction de l'Etat ; il préside légalement le gouvernement légal du pays, et nous lui devons l'obéissance et le respect que tout le monde eût dû porter à son prédécesseur. Mais, pour qu'un gouvernement soit solidement assis, d'autres conditions sont nécessaires, en dehors de la loyauté personnelle. Ces conditions, le gouvernement nouveau les possède-t-il? et, s'il ne les possède point, comment ne voit-on pas à quel avenir sombre cette majorité de seize voix conduit la France ?

Cette majorité de l'Assemblée représente-t-elle la majorité dans le pays ? Répond-elle à l'opinion qui, si énergiquement, s'est manifestée dans tous les scrutins ? Est-elle sûre de son lendemain ? A-t-elle avec soi cette force, au contact hostile de laquelle la force matérielle la plus puissante se dissout à bref délai, — la force du consentement universel des esprits, l'opinion publique ?

Et si cette force n'accompagne pas cette médiocre majorité parlementaire, où allons-nous ? où nous mène-t-on ? où nous fera-t-on sombrer ?

Cette nuit du 24 mai, nous le redoutons, sera pour notre malheureux pays une nuit de désastre ! Il y a deux ans, presque à pareil jour, l'armée de la république terrassait la Commune ; aujourd'hui, celui qui avait formé cette armée et qui dirigeait le pays alors, gît terrassé par les ennemis de la république ; et demain — a-t-on songé à la puissance morale incomparable que prendra dans le sein même de cette Assemblée et dans le pays tout entier, ce chef de gouvernement tombé sous seize voix bonapartistes et se relevant chef d'une opposition de 348 députés républicains ?

A-t-on songé enfin que, tôt ou tard, le pays sera appelé à juger par son vote ce coup d'Etat légal ? et peut-on douter un seul instant que son verdict souverain ne le sanctionnera point ?

Ceux-là ont assumé sur leur tête une responsabilité lourde à porter, qui, sans prévoir l'avenir, et sans songer à la France, ont ouvert sur nous les lendemains qui menacent. « Malheureuse France ! malheureux roi ! s'écriait-on à Paris, le lendemain d'un jour fatal, qui fut la veille d'une journée terrible.

Comme nos pères, nous nous écrions, au lendemain de cette nuit funeste du 24 mai :

« Malheureuse France !

« Malheureuse Assemblée ! »

Un journal de Paris rappelait hier quelques chiffres auxquels l'événement de cette nuit donne malheureusement une signification plus éloquente encore.

« Au moment, disait-il, où, sous prétexte de conservation, une coalition monarchique essaye de renverser M. Thiers, nous tenons à rappeler :

« Que nous avons 50,000 Prussiens campés sur notre territoire ;

« Que quatre de nos départements, plus le territoire de Belfort, sont occupés ;

« Enfin que, d'ici le mois de septembre prochain, nous avons 1 milliard à payer, savoir :

« 250 millions le 5 juin,

« 250 millions le 5 juillet,

« 250 millions le 5 août,

« 250 millions le 5 septembre,

« Nous n'ajouterons pas un mot de plus. »

Au moment où M. Buffet venait de donner lecture du message, par lequel le président de la République notifiait sa démission à l'Assemblée nationale, une parole a été prononcée, qui restera ; car elle est l'expression du sentiment général :

« Décidez, a dit M. Georges, si l'Assemblée accepte cette démission, *que le pays n'accepte pas.* »

Le mot de l'honorable député des Vosges est le mot vrai de la situation.

DISCOURS DE M. THIERS

Séance de l'Assemblée du samedi 24 mai 1873

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET

La séance est ouverte à neuf heures un quart.

M. Cazenove de Pradines, l'un des secrétaires, donne lecture du procès verbal de la séance d'hier.

Le procès-verbal est adopté.

M. le président. — La parole est à M. le président de la République.

M. Thiers, président de la République. — L'Assemblée, qui me fait l'honneur de m'écouter, ne sera certainement pas étonnée de me voir à cette tribune en ce moment. Si quelqu'un doit des explications à l'Assemblée et au pays sur cette politique, tant dénigrée hier, c'est moi assurément. Car si je ne suis pas le seul responsable, — et je me hâte de dire que je ne suis pas le seul, — car refuser à mes collègues, qui se sont dévoués à la même mission que moi, une part de responsabilité, ce serait leur refuser l'influence qui leur est due et la participation qu'ils ont toujours loyalement apportée aux affaires.

Je ne suis pas le seul responsable, parce que je n'ai pas été le seul influent ; je suis le principal ; et s'il y a un coupable, — je le dis devant l'Assemblée et devant le pays, — c'est moi ! (Très-bien ! très-bien ! à gauche et au centre gauche.)

Et je ne crains pas de porter cette responsabilité devant vous, devant le pays qui nous écoute, devant l'Europe qui nous écoute aussi, car elle attache à nos affaires l'intérêt que l'on doit attacher à l'ordre général. Je suis, dis-je, le grand coupable ; je viens le déclarer et m'expliquer ici avec la fierté d'une conscience honnête et d'un citoyen dévoué. (Vifs applaudissements à gauche et au centre gauche.)

M. de Lorgeril prononce quelques paroles qui se perdent au milieu du bruit.

M. le président. — Veuillez ne pas interrompre, messieurs. J'invite les membres qui sont levés à s'asseoir, et je rappelle à l'Assemblée que le président de la République a seul le droit de prendre la parole dans cette séance, et par conséquent, toute interruption serait non-seulement une infraction à l'ordre, mais une illégalité. (Oui ! oui ! — Très-bien ! très-bien !)

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — Permettez-moi, en passant, cette réflexion. J'avais raison, il y a quelques mois, lorsque, devant la commission des Trente, je disputais vivement pour que le président de la République pût non-seulement prendre la parole sur les lois mais sur les interpellations ; car toute la politique de l'Etat peut être comprise dans une interpellation. Oui, j'avais raison, au moins ce jour-là. J'aurais voulu être écouté davantage quand je désirais abréger les délais, dont vous aurez à souffrir peut-être dans cette discussion, si elle se prolonge.

Je suis donc, par la loi, et, comme je l'ai dit hier, par la raison, obligé de m'expliquer, moi surtout, devant vous. J'ai cru, et je ne me suis pas trompé, que dans cette occasion solennelle l'attaque se dirigerait spécialement contre moi. Cela doit être ; je ne m'en plains pas, c'est à moi qu'elle devait arriver. C'est ainsi que je la prends, franchement, loyalement, sans détours.

Et certes, bien que dans mon opinion il eût été à la fois plus sage et plus patriotique d'attendre cinq semaines, — car dans cinq semaines l'étranger quittera notre sol (Mouvement), — je n'ai pas hésité un moment à accepter au jour même que fixeraient mes adversaires, cette grande discussion ; je n'ai pas voulu l'éloigner d'un moment.

Seulement, il m'en coûterait, je dois le dire, en l'abordant si nettement, qu'on me fît une position qui n'est pas la mienne. On a vu quelquefois des ministres s'attacher à conserver le pouvoir, le disputer jusqu'au dernier moment. Je ne les blâme pas ; l'ambition est permise dans un Etat libre : elle est quelquefois commandée par le devoir ; et des hommes qui représentent une opinion et une cause font bien de lui conserver l'avantage du pouvoir le plus longtemps qu'ils peuvent. Je ne blâme donc pas les ministres qui, dans le passé, ont pu s'attacher au pouvoir et le défendre jusqu'à la dernière extrémité. Mais telle n'est pas ma position ; je ne suis pas un ministre dans des circonstances ordinaires, qui ait désiré le pouvoir, qui l'ait recherché, qui s'efforce d'en prolonger la possession : non, je ne suis pas cela.

J'ai été appelé au pouvoir dans une des circonstances les plus graves de notre histoire, peut-être la plus grave ; — car je ne sais pas une situation comparable à celle de la France en 1871 ; celle de 1815, celle des temps passés quand les Anglais occupaient la moitié de notre territoire, n'était peut-être pas aussi grave que celle que j'ai vue il y a deux ans et demi. Dans cette circonstance, vous le savez bien, je n'ai pas cherché le pouvoir, je ne l'ai pas désiré : j'en étais épouvanté. Vous n'avez pas délibéré en me le donnant, je n'ai pas délibéré en l'acceptant.

Vous et moi nous étions sous le poids de la nécessité. Pour moi, j'ose le dire sans crainte d'être démenti, — et je suis sûr que, si je suis démenti quelque part, ce ne sera pas dans le pays, — pour moi, j'ose le dire, lorsque j'ai accepté le pouvoir que vous m'avez offert, cela a été de ma part un acte de dévouement. (Applaudissements à gauche.)

Pendant que j'ai occupé ce pouvoir, — je puis le dire encore, personne ne me démentira, — je l'ai exercé abreuvé d'amertume.

A gauche. — C'est vrai ! c'est vrai !

M. le président de la République. — Je le conserve encore aujourd'hui pour cette discussion ; mais, quand votre verdict sera rendu, sachez-le bien, il ne faut pas le dissimuler, ce n'est pas à ces loyaux ministres que j'ai appelés à concourir avec moi aux affaires, c'est à moi, à moi seul, que le verdict sera adressé ; c'est pour moi que je le prendrai. Il faut de la sincérité ici ; et vous savez maintenant, messieurs, quel sera le résultat de la décision que vous allez rendre. (Applaudissements à gauche.)

Toute équivoque sur le résulsat du vote que vous aurez à émettre ayant disparu, le grand coupable étant ici devant vous, personne ne doutant plus que votre verdict s'adressera à lui seul, vous me permettrez, messieurs, de m'expliquer avec une entière franchise. (Ecoutez ! écoutez !)

Je ne veux blesser personne ici ; je ne veux, surtout, blesser aucune opinion ; — je les respecte toutes, surtout quand je ne les partage pas, — personne n'a poussé plus loin que moi le respect de la conscience religieuse, et je regarde la conscience politique comme la plus respectable après la conscience religieuse. Mais, messieurs, l'occasion est solennelle ; vous allez décider des destinées du pays ; il faut que vous me permettiez de parler aux partis, aux individus, à tout le monde, avec la franchise que nous nous devons les uns aux autres. (Parlez ! parlez !)

Eh bien, cette politique qu'on a dépeinte hier comme une politique à double face, — on n'a pas employé l'expression, j'en conviens, mais, dans l'ensemble, le sens était plus sévère encore que les paroles que je donne ici en résumé, — comme une politique à double face qui, tantôt s'adressait ici, tantôt là, qui ne donnait pas des faits mais des paroles, nous allons voir ce qu'elle a été.

Cette politique, messieurs, mes collègues pas plus que moi, nous ne l'avons pas choisie ; elle nous a été imposée par la situation des choses et la nécessité, et notre mérite, si nous en avons eu un, ç'a été de comprendre cette situation, de discerner cette nécessité et d'y obéir ; d'y obéir comme les honnêtes gens, les hommes libres obéissent aux situations, mais en en tenant un grand compte. Je défie, je l'ose dire, un homme de bon sens d'avoir suivi, dans les circonstances que nous avons traversées, une autre conduite que celle qui a été la nôtre.

Messieurs, songez à la situation du pays. Quand vous nous avez remis les affaires, il était envahi au nord par l'ennemi étranger, au midi par la démocratie devenue démagogie sous l'impulsion des malheurs publics. De gouvernement nulle part, point de finances, point d'armée. Etait-ce le plus grand de nos maux ? j'ose dire que non. Le plus grand, c'était la division, division immense qui n'a pas d'exemple dans l'histoire, et c'était avec un pays divisé, avec des partis antipathiques, qu'on me permette de le dire, les uns aux autres, qu'il nous a fallu dégager de cette situation une volonté unique, un gouvernement qui nous permît de suffire aux malheurs et aux nécessités du temps.

Eh bien, messieurs, regardez-vous ; vous nous regarderez, et vous nous jugerez, c'est votre droit ; mais votre devoir, c'est de vous regarder vous-mêmes, et de voir dans quel état de division profonde et sans exemple vous vous trouvez ici. Croyez-vous donc que le gouvernement soit facile dans des temps comme ceux-ci, et que, dans les apparences, il puisse toujours y avoir cette unité qui n'est pas en vous et qui n'est pas même dans le pays ? C'est avec des efforts sans pareils qu'il faut essayer de dégager une unité qui rende le gouvernement possible.

Permettez-moi ici, messieurs, de décrire votre état, qui est non pas tout à fait celui du pays, car la proportion des opinions qui est ici n'est pas exactement celle qui est dans le pays. (Assentiment à gauche.)

Permettez-moi de vous présenter la situation telle qu'elle est, et promettez-moi de ne pas vous offenser du tableau véridique que je vais tracer devant vous.

Il y a d'abord une grande division, une très-grande division qui, à elle seule, suffirait pour troubler un pays : les uns veulent la monarchie, les autres veulent la république. Vous êtes tous dans votre droit.

Il serait insensé, et je dirai arrogant, de prononcer ici un jugement sur les uns et sur les autres.

Lorsque la monarchie a, pendant tant de siècles, fait la gloire et la prospérité de la France, il serait étrange qu'il ne restât pas dans notre pays de fidèles représentants de cette religion politique.

Je suis donc loin de les blâmer ; j'ai trop d'expérience des opinions et des hommes pour n'être point arrivé à cette impartialité qu'il faut, quand on veut juger un pays et un peuple, et qu'il faut avoir surtout quand on gouverne.

Vous êtes donc ici, d'un côté (l'orateur désigne la droite) pour la monarchie, et vous avez raison, et vous êtes dans votre droit.

Mais si l'on est là (l'orateur désigne la gauche) pour la république, on a également raison et on est aussi dans son droit.

Si, d'un côté, vous êtes, non sans motifs, effrayés de cette forme de gouvernement qu'on appelle la république, il ne faut l'être que dans la mesure de la sagesse, il ne faut pas l'être dans la mesure de la passion, qui égare. (Très-bien ! à gauche.) Et vous devez comprendre que, d'un autre côté, on a bien le droit aussi de croire que, dans l'état présent du monde, quand la démocratie, comme on l'a dit, coule à pleins bords, on a le droit de croire que la république, gouvernement naturel de la démocratie, sera, dans un temps, la fin des formes de gouvernement dans notre pays.

Je ne dis pas qu'on ait raison, je ne dis pas que vous avez tort, je dis que chacun a le droit de penser ainsi.

Eh bien, ne sentez-vous pas, soyez justes pour nous qui sommes sous le poids de cette situation, que toutes les fois que nous touchons à ce grand sujet, on se divise en portions presque égales ?

Vous l'avez vu ces jours derniers ; au fond, sous les deux noms si respectables de M. de Larcy et de M. Martel, dont vous respectez les uns et les autres le caractère, dont vous aimez la personne les uns et les autres combien étiez-vous de voix ? 304 contre 308, 323 contre 830.

Il est donc bien vrai qu'ici la première, la plus grande des difficultés, c'est lorsque vous touchez à la question essentielle. On nous dit que c'est la question de conservation. Je ne nie pas que ce soit vrai à un certain degré ; mais la vraie question, c'est celle qui vous divise en deux parts et qui divise aussi le pays ; non pas en deux parts à peu près égales comme ici, mais dans des proportions plus tranchées. (Réclamations à droite. — Assentiment à gauche.)

Sont-ce là toutes nos divisions ? Hélas ! celle-là est déjà bien grande, bien grave, bien profonde ; mais il y en a d'autres encore ! Vous connaissez notre histoire aussi bien que moi. Regardez aux siècles écoulés ; voyez combien la division, la discorde, si je puis ainsi dire, s'est acharnée sur notre pays ; que de malheurs elle a semés sur nous ! Et ces divisions, ne croyez pas que je n'en voie que d'un seul côté, il y en a de tous les côtés.

Au commencement du siècle dernier, la maison de Bourbon, qui régnait sans partage, n'était pas divisée : vous savez bien que la Révolution française l'a divisée.

Ce n'est pas tout, cette terrible Révolution française, qui a fait tant de bien, — tant de bien mêlé, comme il arrive dans toutes les révolutions, mêlé de tant de mal, — elle nous a créé une troisième dynastie par la guerre. (Mouvements divers.) Ces faits, ils sont patents.

Ainsi, quand je m'adresse de ce côté (l'orateur désigne la droite), je trouve des conservateurs, je le reconnais ; mais j'y trouve aussi les représentants de trois dynasties.

Et si je me tourne à gauche, n'y vois-je qu'une seule république ? Non. C'est vrai, il y a des hommes qui, comprenant très-bien la destinée de la république, qui comprenant très-bien les causes qui l'ont fait échouer, quand elle a paru dans ce pays, disent : Ce que la république doit faire, si elle veut se maintenir, c'est d'être non pas alarmante, mais rassurante. (Très-bien ! très-bien ! — Applaudissements à gauche.)

Là est la question. Oui, dans le pays on l'a dit souvent, le pays n'est pas républicain. Voici ce qu'il y a de vrai. Je l'ai dit déjà, je le répète et je l'affirme : oui, dans les classes élevées, qui sont préoccupées de l'ordre, et qui ont raison, il y a des appréhensions, des répugnances ; mais dans les masses, ne vous y trompez pas, la république a une immense majorité.

Quelques voix à droite. Non ! non ! (Exclamations à gauche.)

M. le président de la République. Je ne veux blesser aucune opinion, Dieu m'en garde, quand je sollicite, non pas pour moi, mais pour le pays une appréciation juste de la situation, croyez que je ne serais pas assez mal habile, assez mal inspiré pour vouloir blesser aucun de vous ; mais je vous dirai seulement que si les masses pensent ce que vous pensez, les alarmes que vous exprimez tous les jours sont bien peu fondées ; et ce serait une bien grande contradiction de vous dire si effrayés, si les masses sont à vous. (Rires et assentiment à gauche.)

Permettez-moi de le dire, je ne fais pas de cette politique frivole et méchante de parti ; je tâche de reconnaître la vérité partout où elle est. Oh ! oui, si vous voulez dire que les masses sont mobiles et peuvent n'avoir pas toujours la même pensée, vous avez raison. Mais je parle du temps présent, des nécessités présentes ; et je n'hésite pas à dire et à répéter que le nombre est républicain.

Mais il y a dans le parti républicain des hommes assez sages pour comprendre que le sort de la République est attaché à cette condition : c'est qu'au lieu d'effrayer le pays, elle le rassurera. Et ils ont poussé, et j'aurai le courage d'être juste envers tout le monde, ils ont poussé la raison jusqu'à comprendre qu'il fallait que leur république, pour ne pas effrayer, fût dans des mains d'hommes qui se recommandassent au pays par la conduite politique et sage de leur vie. Ils ont compris cela, et je ne les en remercie pas, parce que je semblerais les remercier en quelque sorte de m'avoir soutenu au pouvoir ; mais je dis qu'ils ont parfaitement compris les nécessités de la situation.

Mais au-delà il y en a qui pensent autrement, et qui, à mon avis, compromettent gravement le sort de la République. Au lieu de comprendre qu'elle doit être rassurante ; que, pour être rassurante, elle doit être patiente, et qu'elle doit attendre que le temps ait prononcé entre tout le monde, ils croient qu'il n'y a de possible ou de désirable que la République avec les anciens républicains ; et, à cette doctrine, ils en ajoutent d'autres qui sont capables d'alarmer le pays et de lui faire prendre en aversion une forme de gouvernement que soutiennent les instincts des masses se portant vers la République.

Il y a donc ici trois dynasties, là deux républiques. (Mouvement.)

Chacun dit : Voyez comme moi, gouvernez dans mon sens.

Il faut admettre que si on le dit d'un côté, on peut le dire de l'autre.

De l'un et de l'autre, on dit également : Gouvernez avec moi, gouvernez dans mon sens, gouvernez selon mes vues.

Que voulez-vous que fasse un gouvernement dans cette situation ? Que de fois on m'a dit : Mettez-vous avec nous, nous vous suivrons.

Je remercie ceux qui tiennent ce propos sincèrement ; mais je les supplie de considérer, — et c'est ce que les partis ne veulent jamais voir, c'est en cela que consiste leur aveuglement, — qu'ils ne sont pas les seuls, qu'il y a à côté d'eux des hommes tout aussi respectables, aussi nombreux qu'eux, et qui, eux aussi, demandent qu'on gouverne dans leur sens.

Eh bien, messieurs, ici, je trouve le principe de ma conduite, le principe de la conduite de mes honorables collègues qui, sur la direction générale n'ont jamais différé avec moi.

Oui, ce qu'il faut dans cette situation, ce n'est pas un gouvernement de parti, je ne crains pas de le dire, c'est un gouvernement qui soit inexorable devant le désordre, impitoyable même jusqu'à ce que l'ordre soit rétabli, jusqu'à ce que la paix soit rendue au pays, et, en même temps, quand le combat et le désordre sont finis, devienne calme, impartial, conciliant.

Ce n'est pas là un gouvernement à double face, c'est un gouvernement de gens éclairés. Et si, dans ce pays, vous faisiez un gouvernement de parti, soyez convaincus que le repos public ne durerait pas longtemps. (Très-bien ! à gauche.)

Traitez avec dédain cette politique, même avec pitié, comme on l'a fait hier ; moi je ne crains les hauteurs de personne ; par ma vie, par mes actes, et peut-être par quelques qualités bien modestes d'esprit, je suis capable de supporter les dédains. Vous pouvez dédaigner cette politique, comme on peut dédaigner ceux qui n'ont pas le courage de la suivre. Il est plus aisé de suivre un parti, que de le soutenir au dehors, et de tâcher de lui faire entendre raison. (Très-bien ! à gauche.)

Dédaignez cette politique ; moi, je plains ceux qui ne sauraient ni la comprendre, ni avoir la force de la soutenir. Il m'a fallu bien plus de force de caractère et de volonté pour tenir cette conduite, que pour me donner à un parti et lui obéir aveuglément.

Et croyez-vous que cette impartialité soit du scepticisme ? Non, messieurs, je n'ai de scepticisme d'aucune sorte ; ce n'est pas ma nature ; ce n'est pas celle de mon esprit ; ce n'est pas celle de mon caractère. Les résolutions nettes et décidées sont les seules conformes à ma nature. Je ne suis pas plus sceptique en politique que je ne le suis en philosophie. Je suis arrêté dans mes vues. Ce n'est pas que je ne croie pas à une vérité politique. Ce n'est pas cela, mais ce que je crois, je le répète, c'est que le gouvernement de parti serait désastreux pour mon pays.

Voilà l'inspiration de notre politique ; c'est elle qui a réglé tous nos actes. Et permettez-moi, — quoiqu'on veuille oublier le passé ou le traiter avec une parfaite ignorance, qui est très-commode, — de vous rappeler les actes principaux de cette politique et de vous faire voir combien il y a eu d'unité dans ma conduite personnelle et dans celle de mes honorables collègues qui se sont dévoués à la même pensée que moi.

Eh bien, cette politique, messieurs, elle avait une double tâche. La première était une tâche d'urgence. Dans l'état où était le pays, il y avait une chose urgente à faire : il fallait faire la paix ; il fallait réorganiser le pays, dégager le territoiae.

Il y avait une seconde tâche, tâche d'avenir, tâche de prévoyance dont le but devait être d'essayer, lorsque le provisoire serait devenu impossible, de vous diriger vers les formes de gouvernement non pas éternelles ; l'éternité n'appartient qu'à Dieu, à l'homme appartient la durée quand il est sage. Quand je dis : Vous diriger vers les formes de gouvernement, je ne veux pas dire avec ce langage qui blesse la conscience, ou avec cette arrogance qui fait croire qu'on enchaîne l'avenir, mais avec la prudence et la sagesse d'hommes qui acceptent les situations et savent y suffire.

La tâche de prévoyance, la tâche d'avenir, celle qui commence aujourd'hui, elle était dans notre esprit, nous y pensions, elle devait venir après l'autre. Eh bien, cette politique dont je parlais tout à l'heure, est celle qui nous a inspirés dans la tâche d'urgence et qui nous inspire aujourd'hui dans ce que j'appelle l'œuvre d'avenir. Je vais dire quelques mots de l'œuvre d'urgence ; vous allez voir combien la politique dont je parlais tout à l'heure, et que j'appelle la directrice de notre conduite, a eu d'influence sur ce que j'appelle la tâche d'urgence.

Quelle était la situation ? Je vous le rappellerai en peu de mots, non pas pour m'attirer de la reconnaissance ; je connais les hommes, ce n'est pas cela que je demande, c'est de la justice ; de la justice, non pas pour moi, à mon âge, je n'ai besoin que d'une mémoire honorable, et j'espère la laisser après moi. (Légères rumeurs à droite.)

Non, je ne crains pas pour ma mémoire, car je n'entends pas paraître au tribunal des partis : devant eux, je fais défaut ; je ne fais pas défaut devant l'histoire, et je mérite de comparaître devant elle. (Bravos et applaudissements à gauche.)

Je rappelle donc les faits : 400,000 hommes occupaient le nord de la France jusqu'à la Loire ; de deux armées ennemies, l'une menaçait Bordeaux, l'autre menaçait Lyon. Quant à nos armées, les unes, après des efforts très-honorables, étaient rejetées en Suisse, les autres dans les places du nord, les autres au-delà de la Loire. De moyens de résistance, il n'y en avait pas. La passion en faisait supposer, la passion égarait : il n'y en avait pas ! Je l'ai vu. Et quand, pour ma part, je me suis dit qu'il fallait faire la paix, j'avais la conviction profonde que poursuivre la guerre était un acte insensé. Nous n'avions donc plus d'armées ; il fallait faire la paix.

Nos finances consistaient en quelques secours de la Banque de France, l'impôt ne revenait plus au Trésor, il restait dans les provinces. De crédit, nous n'avions que celui que dans une situation pareille on peut avoir.

Sans la Banque, qui faisait crédit à l'avenir de la France, non pas à son présent, je le dis bien haut, nous n'aurions pas pu exister.

Le désordre, l'anarchie partout. Ce n'était pas la démocratie, c'était la démagogie arrivée au dernier degré d'exaltation, qui disposait de toutes les villes du midi, toutes en armes, toutes coalisées, et qui disposait surtout de Paris, où se trouvait un peuple nombreux, habitué depuis quatre mois à la présence de l'ennemi, armé de 400,000 fusils que depuis nous lui avons arrachés en le désarmant, et de plusieurs centaines de bouches à feu, et de ces murailles qui avaient arrêté pendant quatre mois les Prussiens ; la démagogie était le seul gouvernement du pays dans le moment. Eh bien ! et je le dirai, le désespoir était dans les âmes et la division parmi vous. (Mouvement.) Ce tableau est-il exagéré ?

Rappelez-vous vos alarmes de ce moment-là, vos justes alarmes, je dirai presque notre désespoir, si notre courage, très méritoire à tous, n'avait surmonté les sentiments que nous éprouvions. Eh bien ! qu'ai-je dit alors ? Je vous ai dit, après avoir réfléchi toute une nuit, avant de vous apporter l'exposé qui a suivi le moment où vous m'aviez conféré le pouvoir exécutif, je me suis dit ceci : Mais si nous nous livrons tous à nos passions de partis, à nos préférences, quelque respectables qu'elles soient, ferons-nous quelque chose ? Créerons-nous un pouvoir ? Créerons-nous des finances ? des armées ? Obtiendrons-nous de l'ennemi qu'il évacue le territoire ? Non ! Et je vous ai tous suppliés de déposer vos préférences, non pas de les détruire dans vos âmes, — on ne refait pas l'âme humaine, — mais de faire entre nous une trêve qui nous permît de pourvoir à l'œuvre si pressante que nous avions à accomplir ; je vous l'ai dit, cela a été le pacte de Bordeaux, et vous vous rappelez peut-être l'image que j'employais alors, lorsque ce noble blessé qu'on appelle la France aura recouvré ses forces, alors plus calmes, — hélas ! j'ai mal prévu, j'espérais que nous serions plus calmes, — vous pourrez, vous disais-je, lui remettre son sort à lui-même et il en décidera.

Quant à moi, ajoutai-je, — et c'était mon engagement personnel, — vous me remettez la République, je vous rendrai la République. Et ce n'était pas un acte de loyauté envers le parti républicain, c'en était un envers vous-mêmes. Car si j'avais favorisé clandestinement la monarchie, comme on ne pouvait pas appeler au trône trois dynasties, j'en aurais servi une et trahi deux. (Rires approbatifs à gauche.)

Eh bien, messieurs, la situation est-elle ou n'est-elle pas changée ? L'œuvre d'urgence dont nous avions assumé l'accomplissement est-elle accomplie ?

Je le demande à votre équité. La paix a été faite, paix douloureuse, paix cruelle. Qui le ressent plus que l'infortuné qui a été obligé de la signer ? Et cependant, quand nous n'avions d'autre moyen d'action que le grand nom de la France, son passé, son avenir, que personne n'a jamais méconnu, dans un moment de désespoir, dont je m'effraie quand j'y pense, qui a produit une scène de discussion de quinze heures, j'ai arraché à la toute puissence de nos vainqueurs la frontière de l'est, Belfort. Je suis encore effrayé lorsque j'y pense ; car j'ai bravé un renouvellement de la guerre quand nous n'avions plus les moyens de la faire. Cette paix si douloureuse, savez-vous ce qui me console de l'avoir signée ? c'est qu'enfin la frontière de l'est a été sauvée.

Mais la paix que l'on signe en un jour, c'est la paix nominale ; la paix sérieuse, c'est la libération du territoire !

Nous avons obtenu d'abord le retrait des troupes allemandes de la Loire à la Seine ; c'est la seule concession qu'on nous ait faite ; l'ennemi est encore resté en possession d'une moitié du périmètre de Paris. Mais enfin nous avons eu une paix nominale, et nous aurons bientôt la paix définitive par l'évacuation totale.

Nous avons eu la paix nominale. Mais ce n'était pas tout ; il fallait établir un gouvernement, établir l'ordre. Nous n'avions point d'agents ; il a fallu nommer çà et là des hommes que souvent nous connaissions à peine ; nous étions à Bordeaux, loin du centre des affaires et des renseignements ; nous avons nommé des préfets, des sous-préfets pour créer, en courant, d'urgence, un ordre quelconque.

Les villes du Midi, en voyant que nous ne touchions pas à la république, n'ont pas abusé des armes qu'elles avaient entre les mains, elles ont gardé la neutralité ; c'est à Paris seulement qu'il a fallu nous porter. Je ne vous ai jamais conseillé de vous y rendre. Je vous ai conseillé de vous rendre aux environs de Paris, dans la position la plus forte, celle de Versailles.

Qu'avions-nous pour vaincre le radicalisme devenu communisme ? 18,000 hommes toujours braves, mais plongés au milieu de cette population incandescente de Paris ; 18,000 hommes non pas démoralisés ou découragés, non, il ne serait pas juste de le dire, mais troublés. C'est hors de Paris que nous avons dû faire une armée.

En cinq semaines nous sommes parvenus à réunir 150,000 hommes sous les murs de Paris.

Tous les généraux de cette noble armée, qui ne voyaient pas en moi un ami, car je représentais un gouvernement tout autre que celui qu'ils avaient servi, sont arrivés avec une loyauté sans égale, et ils me rendaient justice en ne discernant pas en moi un homme de parti.

Ils m'ont dit : Notre épée est à vous, c'est-à-dire au pays, pour le rétablissement de l'ordre. Aidé de tous ces braves gens dont j'ai pu apprécier le mérite et des 150,000 hommes que nous avions réunis, nous avons attaqué Paris.

On a parlé de négociations ! Moi, complaisant du radicalisme, sujet du radicalisme, j'ai écouté ceux qui sont venus me dire : « Ne faites pas verser des torrents de sang, écoutez-nous, on peut transiger, vous entrerez dans Paris, le gouvernement y siégera, mais l'armée n'y entrera pas. »

J'ai été indigné de ces paroles : l'armée n'y rentrera pas ! C'est alors que j'ai dit : « Vous parlez de torrents de sang ! mais l'armée c'est la France, elle entrera dans Paris comme le gouvernement, avant le gouvernement, l'armée doit être partout, elle y sera. » J'ai donc bravé de cruelles extrémités. (Léger mouvement.)

S'il y a un homme à qui coûte l'effusion du sang, c'est moi, j'ose le dire. J'ai bravé toutes les chances, toutes les extrémités de cette guerre affreuse. Moi, complaisant du radicalisme, du communisme, j'ai écrasé, — quand j'ose dire moi, ce sont les braves gens qui voulaient bien écouter ma voix, — nous avons écrasé cette faction détestable, et nous l'avons écrasée, j'espère, pour longtemps. (Mouvement prolongé.)

Eh bien ! alors, la confiance est revenue, quand on a vu non pas ce qu'on appelle un gouvernement vaillant, un gouvernement regardant ici ou là, mais un gouvernement qui regardait devant lui, qui allait droit à l'avenir, qui savait ce qu'il voulait, la confiance est rentrée dans les esprits, la sécurité dans les cœurs ; l'industrie a repris son activité, le crédit nous a été rendu, et nous avons pu commencer ces emprunts prodigieux pour lesquels il n'y avait pas d'expérience, parce qu'il n'y

avait pas d'exemples. Nous avons fait un premier emprunt de deux milliards, nous avons soldé une première partie de l'indemnité, et, en présence de notre ponctualité dans une situation aussi grave, nous avons obtenu la libération de Paris. Le périmètre de Paris, où il m'était si douloureux de voir tous les jours des soldats étrangers, nous a été rendu. On nous a rendu le territoire jusqu'à la Marne.

La confiance a continué; elle s'est accrue. Cette politique, qui vous paraît si condamnable, a été une politique d'apaisement. L'apaisement a produit la confiance, et nous avons pu faire ce nouvel et dernier emprunt de trois milliards et demi, qui avait bien moins d'exemples encore que le précédent, qui épouvantait tout le monde. On nous a offert 43 milliards. Je n'ai pas *pris cela au sérieux*; *mais* ce que j'ai pris au sérieux, c'est la confiance qui nous faisait de telles offres.

On m'a dit quelquefois, — les partis disent tout: — « Vous payez l'indemnité; beau mérite! Vous prenez l'argent dans nos poches. » (Sourires.) Je demanderai: Où puis-je le prendre, si ce n'est dans les épargnes du pays? (Marques d'assentiment.)

Savez-vous quel est le mérite? Je ne veux pas le grossir: c'est la confiance que cela fait supposer, et les intérêts sont meilleurs juges que les partis; quand ils prononcent, il faut les en croire, parce qu'ils sont sur eux-mêmes parfaitement éclairés.

Eh bien! nous avons pu alors assurer l'affranchissement définitif du territoire. Aujourd'hui, tandis que toutes les places financières de l'Europe sont gênées, qu'il y a des crises partout, nous qui avons à payer des sommes si énormes, nous étonnons l'Europe par la ponctualité de nos paiements. (Marques d'assentiment.) Nous avons payé 4 milliards, la dernière portion de ces 4 milliards a été versée il a 15 jours; le paiement du dernier milliard va commencer dans huit jours, les fonds sont assurés.

Pour les 250 millions composant le quart du dernier milliard, les fonds sont déjà transportés, sauf une faible somme qui sera transportée par les chemins de fer. Les fonds pour le 1er juin sont prêts, ils sont assurés pour le 1er juillet; ils sont assurés pour le 1er août, pour le 1er septembre; et j'espère que la sagesse, si elle n'est pas dans les paroles, étant dans les actes, rien ne troublera l'affranchissement définitif de notre pays. (Très-bien! très-bien! à gauche.)

Mais est-ce tout? J'ose dire à ceux qui prétendraient que nous n'avons pas d'alliances, qu'ils se font une étrange idée de notre situation aux yeux de l'Europe. Je pourrais, s'il m'était permis, pour une satisfaction personnelle, de faire connaître l'état vrai des sentiments de l'Europe, je pourrais les étonner beaucoup.

Des alliés, messieurs! dans l'état du monde, après la politique insensée qui a brisé ce qu'on appelait l'équilibre européen, qu'elle affectait de mépriser, il n'y a plus d'alliés pour personne.

La vraie alliance, elle est dans l'estime qu'on inspire. Eh bien, je l'ose dire, la France, en montrant une vitalité si grande, a presque réparé par cette vitalité l'atteinte que ses défaites avaient portée à son prestige. On croit à la France en voyant la conduite de son gouvernement, qui n'a qu'un mérite, mais un mérite qui est peut-être réel: c'est la suite dans ses desseins, c'est la conséquence dans sa conduite.

Ainsi nous réparons nos forces militaires devant toute l'Europe; elle le voit, nous ne le cachons pas; je l'ai toujours dit franchement, car on ne trompe personne, — il n'y a rien de plus puéril que de recourir au mensonge, surtout devant des gouvernements éclairés comme ceux d'Europe.

Nous réparons nos forces, parce que nous ne voulons pas que la France soit déchue de son rang; parce que nous voulons qu'elle pèse dans les conseils de l'Europe ce qu'elle doit peser; mais nous voulons la paix, nous la vou[illegible] systématique chez nous.

Nous avons obtenu ce résultat qu'on assiste sans crainte à nos armements; une partie de l'Europe en souhaite le succès; l'autre partie l'admet, et tous croient à la parole que nous avons donnée. C'est que nous voulons la paix, qu'elle est notre système à moins que des intérêts majeurs nous forcent à y renoncer. (Très-bien! très-bien!)

Eh bien, je le dis, la véritable alliance est l'estime qu'on inspire à l'Europe, et nos successeurs en trouveront la preuve dans des archives que je ne peux pas ouvrir ici devant vous.

Je pourrais ajouter que l'armée se réorganise; que tous les juges compétents admirent sa tenue; que les grandes questions de son armement sont résolues, que la grande fabrication commence, qu'elle a commencé et que, sous ce rapport, nos successeurs pourront se convaincre que le temps n'a pas été perdu.

Quant à l'ordre, quoi qu'on en dise, vous savez qu'il est tellement maintenu à l'heure qu'il est, — et c'est la première fois peut-être, car lorsque on a fait le Deux-Décembre, que nous disait-on? qu'à tous moments nous devions nous attendre à quelque bataille, — l'ordre est tellement maintenu à l'heure qu'il est, qu'on ne peut pas dire cela aujourd'hui. Il n'est pas supposable, et les partis même ne peuvent supposer qu'il y ait des troubles à craindre pour l'ordre matériel.

Le genre d'argumentation qu'on nous oppose le prouve. *On nous dit*: Mais, *qu'est-ce que* l'ordre matériel? C'est l'ordre moral qui est la chose essentielle.

Je conviens que l'ordre moral est la chose la plus importante; mais il ne peut reposer que sur l'ordre matériel. Et, puisqu'on dédaigne tant l'ordre matériel, qu'on en parle avec si peu de considération, qu'on me permette de dire que c'est la preuve, puisqu'on le dédaigne, qu'il est obtenu: qu'on en tienne donc compte. (Vive approbation à gauche et au centre gauche.)

Eh bien, croyez-vous qu'avec une politique de parti, une politique irritante, une politique de combat, puisque c'est le mot adopté, croyez-vous, dis-je, que vous auriez produit et obtenu cet apaisement, relatif, je le reconnais, mais enfin cet apaisement? Mon Dieu, ce qui se passe ici prouve qu'il peut être interrompu souvent; — néanmoins, c'est cet apaisement qui a permis à l'industrie, au commerce, à toutes les facultés du pays de se développer, qui a permis au crédit de s'établir, à ce point que, comptant sur votre sagesse, il se soutient (Mouvement), qu'au lieu d'une panique il se contente de quelques variations; c'est un hommage qu'il vous rend. (Rires approbatifs à gauche et au centre gauche.)

Je maintiens qu'avec une politique de parti, vous n'auriez pas même obtenu cet apaisement relatif auquel vous devez l'élévation ou la conservation de notre crédit et la libération du territoire. Oui, voilà la tâche d'urgence.

Mais la tâche d'avenir! oh! là est la difficulté et elle est très-grande. C'est là qu'est l'ordre moral.

C'est cet ordre moral qu'il faut rétablir. Mais, ce qu'il y a de singulier, d'étrange, c'est que ceux qui demandent l'ordre moral, oubliant qu'ils en font partie, le troublent pour leur part considérablement. (Très-bien! très-bien! à gauche et au centre gauche.)

En quoi consiste cet ordre moral? Définissons-le exactement. Cela veut-il dire que la France serait démoralisée? Non, messieurs; on nous avait accusés d'immoralité, on avait dit qu'il n'y avait point de religion en France, on le répète souvent, et puis après on se vante et on a raison, de l'affluence dans les églises. On disait que la spéculation effrénée avait affaibli nos caractères, les avait abaissés. Regardez hors du pays, — Dieu me garde d'offenser personne, — dites-moi si ces spéculations effrénées ne règnent pas ailleurs que chez nous et avec bien moins de réserve, avec bien moins de sagesse, avec bien moins de solvabilité — et la solvabilité est une probité dans les affaires — avec bien moins de solvabilité que chez nous.

A gauche et au centre gauche. — C'est vrai! (Très-bien! très-bien!)

M. le président de la République. — Quand on parle de l'ordre moral menacé dans le pays, cela ne signifierait rien, rien de vrai au moins si on appliquait cela à la moralité du pays.

Que veulent dire ces mots: l'ordre moral troublé? Ceci uniquement: la division! C'est que nous avons devant nous une question immense, cette question de la forme du gouvernement, à laquelle, à mon avis, on donne trop d'importance. Elle en mérite sans doute beaucoup; mais la politique pratique, qui fait les affaires du pays, devrait passer avant cette politique théorique, qui attache aux formes de gouvernement tant d'importance.

Je ne veux pas, encore une fois, nier qu'elle en ait beaucoup. Cette question de la monarchie et de la république, elle a troublé tous les Etats, elle a fait couler des torrents de sang; je ne méconnais pas son importance; mais, au fond, si vous voulez être justes, là est la difficulté, là est le trouble. (Très-bien! très-bien!)

On disait hier: « Cela n'est pas la question; nous ne sommes pas des monarchistes, nous sommes des conservateurs! » Je vous dirai que nous aussi nous avons la prétention de l'être, et peut-être, permettez-moi de vous le dire, nous en avons le droit; et j'éprouve un certain sentiment que je contiens à peine, quand je vois des hommes beaucoup plus jeunes que moi et qui ont encore dans la politique apporté plus de paroles que de faits, mettre en doute mon esprit conservateur. (Applaudissements et rires à gauche.)

Nous ne sommes pas des monarchistes, nous sommes des conservateurs, dites-vous; eh bien, permettez-moi de vous le dire, il vous arrive quand vous dites cela ce que, selon *vous, il arrive à M. Casimir Périer*, à M. Bérenger, à M. Waddington, quand ils disent qu'ils sont conservateurs. Vous nous avez dit hier avec la liberté dont vous avez usé à notre égard, dont j'ai le droit d'user à mon tour et dont j'userai avec ménagement; vous nous avez dit: On ne vous croit pas; eh bien! à mon tour, quand vous dites que vous n'êtes pas monarchistes, que ce n'est pas le sentiment qui vous anime, permettez-moi de vous dire: On ne vous croit pas. (Très-bien? très-bien! et applaudissements prolongés à gauche et au centre gauche.)

M. Lestourgie. — On ne doit pas applaudir dans les tribunes; on a applaudi dans la tribune présidentielle, et c'est M. le préfet de la Seine. (Rumeurs diverses.)

M. le président. — Si quelques manifestations ont lieu dans les tribunes, la tribune où cette manifestation se sera produite sera immédiatement évacuée. (Très-bien!)

M. le marquis de Sers. — C'est scandaleux! faites évacuer la tribune du président de la République!

Plusieurs voix à droite. — Oui! oui! faites évacuer la tribune! (Agitation.)

M. le président. — Veuillez faire silence, messieurs; c'est au président de l'Assemblée qu'appartient le maintien de l'ordre. (Très-bien! très-bien!)

M. le président de la république. — Eh bien, messieurs, soyons sincères, les uns et les autres.

Oui, et je le répète, c'est parfaitement respectable; les uns tendent à la monarchie, les autres tendent à la république. Ce qui nous divise ici, ce qui fait, l'embarras du moment, c'est surtout cette question; non, il n'y en a pas une autre.

Sans doute, si vous voulez parler des dangers qu'une mauvaise législation électorale peut faire courir au pays, nous sommes d'avis — nous avons apporté des lois dans ce but — nous sommes d'avis qu'il faut y pourvoir; conservateurs sous ce rapport, nous le sommes tous. Mais la question qui nous divise, il faut être sincère, c'est la question dont je parlais tout à l'heure.

Eh bien, voyons: mettez-vous à notre place, comment voulez-vous que nous la résolvion? comment pouvons-nous nous y prendre?

Je vous exprimerai ici mes sentiments, permettez-moi de le dire, sans amertume, bien que je nierais la vérité, si je disais que je n'en ai pas dans le cœur; mais il n'y en a ni dans ma conduite ni dans ma bouche. Je sais bien que cette franchise vous inspire à notre égard très-peu de bienveillance, et que de ce côté qui tient à la république on a pour nous une faveur que nous n'avons rien fait pour acquérir; je n'ai désavoué aucune de mes opinions, et je pourrais prouver ici que, sur les questions qui intéressent le plus la politique conservatrice, j'ai été plus conservateur que la plupart de ceux qui m'interrompent et qui ont abandonné des questions conservatrices que j'ai soutenues jusqu'à la dernière extrémité: je n'ai qu'un titre, celui que m'a donné votre faveur, celui que m'a donné celle de mes collègues qui sont là (la gauche), c'est d'avoir pris mon parti sur la question de la république; je l'ai pris, oui, je l'ai pris.

Le fond de la question, pour ce qui me regarde, est là. J'ai mon parti pris, savez-vous pourquoi?

Quand on est dans son cabinet, avec ses livres si chers, où l'on est heureux, où l'on est témoin des injustices que d'autres hommes ont éprouvées, où l'on est responsable et jugé que devant sa conscience, eh bien, quand on a ce bonheur-là, on peut délibérer comme un philosophe, comme l'a fait Montesquieu, sur les avantages et les inconvénients de la république; on peut délibérer sur les beautés de la monarchie.

Mais quand on est au gouvernement, il faut prendre son parti. Est-ce que vous croyez que, quand on a gouverné deux ans et demi, bientôt trois ans, dans le provisoire, entre un parti qui dit: Je ne puis pas faire la république dans ce semestre, je garde le pouvoir constituant et je pourrai peut-être la faire dans le semestre suivant; quand, de l'autre, il y a des gens que cette attitude remplit de méfiance et qui, au moindre acte même conservateur, regardent si là-dessous ne se cacherait pas une intention monarchique... (Mouvements divers.) Est-ce que vous croyez qu'on peut continuer à gouverner longtemps dans ces conditions? et par exemple, quand on a dit ici: Le gouvernement *ne sera pas définitif, il sera provisoire*; quand on a dit cela, quand on l'a voulu, quand on l'a obtenu, quand nous vivons dans le provisoire depuis tantôt trois ans, deux ans et demi au moins, si encore on avait la justice, l'équité de ne pas venir nous dire hors du parlement, dans l'arène des partis: Vous n'êtes qu'un gouvernement provisoire, je n'ai pas à me gêner avec vous, vous êtes provisoire, vous ne serez plus dans quinze jours, vous ne serez plus dans six mois! et ceux-là même qui nous ont demandé le provisoire nous en font un crime lorsqu'ils sont hors d'ici! Est-ce que vous croyez qu'avec tout cela l'on peut gouverner?...

On nous parle de la fidélité au pacte de Bordeaux; et puis, chacun de son côté, — je ne fais pas le reproche aux uns sans le faire aux autres, — dit: Je ne reconnais que telle monarchie, pas la *même malheureusement*; — moi, je ne veux que telle république, nous n'en voulons pas d'autre. Chacun proclame la sienne, et dans la presse, dans les banquets, on tient là, — permettez-moi de le dire, — un langage attentatoire à l'ordre et au vrai repos des esprits. Est-ce que vous croyez qu'une nation peut durer longtemps lorsque d'un côté on boit à la chute de la république, et que de l'autre on célèbre telle ou telle dynastie? Je ne fais de reproche à personne. Mais quand on se livre à ses passions, on devrait comprendre qu'on provoque les passions contraires. (Très bien! très bien! — Applaudissements à gauche et au centre gauche.)

Eh bien, quand après deux ans et demi, et toutes les fois que le moment approche où la question allait être soulevée, quand nous avons vu les esprits s'enflammer, nous nous sommes dit: Nous ne pouvons pourtant pas rester éternellement dans cette situation. Et alors, pour notre part, sans aucune prétention de résoudre cette question au profit ou aux dépens des uns ou des autres, ayant toujours la résolution de l'apporter devant vous, nous *nous sommes dit qu'au moment déterminé* dans ce que vous appelez le pacte de Bordeaux, le moment où le pays aurait recouvré ses forces, sa santé, son calme d'esprit, à ce moment, il faudrait décider ses destinées. Non pas, je le répète, avec cette arrogance qui fait croire aux hommes qu'ils font une constitution définitive, qu'ils travaillent pour l'éternité, mais avec le positif, la précision, la netteté de gens qui veulent une loi indiscutable et respectée, et qui ne croient pas que l'ordre soit possible lorsque tous les jours on permet d'attaquer, de saper les bases et de bafouer les principes d'un gouvernement. (Vive approbation à gauche.)

Ce n'est pas de notre part une impatience théorique, une satisfaction de notre opinion personnelle, c'est la constatation d'une nécessité pratique. C'est ce qui a fait que nous avons pris notre parti, et quand je dis notre parti, nous n'avions aucun droit, aucune prétention de le prendre tout seuls; car c'est à vous, messieurs, qu'il appartient de décider, — j'ai toujours reconnu votre souveraineté.

Mais, comme gouvernement, nous devions avoir *une opinion, c'était indispensable*; il faut bien que l'Assemblée trouve dans le gouvernement institué par elle une politique qu'elle puisse suivre ou modifier.

Nous avons donc pris notre parti, et, permettez-moi de vous le dire, — je ne voudrais pas vous blesser, je ne voudrais pas vous déplaire, — mais savez-vous quelle est la raison qui m'a décidé, moi, vieux partisan de la monarchie, entre le jugement que je portais en considérant la marche générale des choses dans le monde civilisé? C'est qu'aujourd'hui, pour vous, pour moi, pratiquement, la monarchie est absolument impossible.

Et je ne veux pas vous déplaire davantage en vous en donnant les motifs. Mais vous le savez bien, et c'est ce qui vous justifie de ne pas venir, au nom de votre foi, nous proposer le rétablissement de la monarchie; car, enfin, ce serait votre droit. Puisqu'on propose ici telle ou telle république, vous avez le droit de proposer telle ou telle monarchie. Pourquoi ne le faites-vous pas? Pourquoi, vous qui êtes plus calmes que tels et tels autres — je ne veux pas faire de personnalités — pourquoi *leur dites-vous qu'il serait imprudent de venir* ici proposer la monarchie? Pourquoi, par exemple, quand la polémique s'engage entre vous et nous, vous hâtez-vous de dire: « Non, ce n'est pas comme monarchistes que nous parlons, c'est comme conservateurs! » C'est, convenons-en, de bonne foi, que vous-mêmes sentez que, pratiquement, aujourd'hui la monarchie est impossible. (Mouvement.) Je n'ai pas besoin d'en dire la raison encore une fois, elle est dans votre esprit à tous. Il n'y a qu'un trône et on ne peut pas l'occuper à trois. (Rires à gauche.)

Et quand on nous dit qu'on est d'accord, oh! oui, d'accord aujourd'hui, mais selon votre verdict, certainement on ne le sera pas après-demain.

Oui, voilà la raison et la nécessité d'avoir un gouvernement qui ne soit pas contesté *tous les jours*, bafoué tous les jours, *oui*, contesté à ce point que, pour certains troubles où on avait poussé des cris vraiment séditieux, quand nous nous sommes adressés à la justice, elle nous a répondu:

« Le principe du gouvernement n'est pas consacré, et on considère cela comme un trouble nocturne! »

Il n'est pas possible, je le répète, de vivre longtemps sans que le principe du gouvernement soit établi et respecté.

La seconde raison, c'est celle que je vous disais: Si, à droite, les plus honnêtes gens, les plus fidèles, les plus fervents dans leur foi, prouvent par leur silence, qu'ils ne peuvent pas eux-mêmes aujourd'hui, dans l'état des esprits et des partis, faire la monarchie, est-il étonnant que nous à qui, — pardonnez-moi une expression qui appartient au barreau, auquel je suis *malheureusement étranger*, — que nous à qui incombe la nécessité d'avoir une opinion, de donner l'exemple au pays, de lui faire des propositions, nous ayons tenu la conduite qu'on a tant blâmée?

Je regrette vivement les deux collègues qui se sont séparés de nous et qui, jusque-là, avaient été toujours d'accord avec nous.

C'est malgré moi qu'ils ont quitté le cabinet. Je ne nie pas que j'aie cru devoir leur demander leur démission. Cela est vrai; vous me permettrez de ne pas entrer dans les personnalités; cela ne servirait qu'à égayer la malignité publique sans profiter au pays. Mais si j'ai été obligé d'agir ainsi, c'était afin d'arriver devant vous avec un gouvernement un et homogène; afin que l'on ne pût pas venir me dire comme on aurait pu le faire il y a quinze jours: « Vous êtes désunis! » Je me suis adressé à des hommes dont je n'ai pas à faire l'éloge, — mon amitié n'est pas un devoir pour vous, vous n'avez pas à vous en préoccuper; — mais vous ne nierez pas qu'il n'en est guères de plus considérables ni de plus respectables dans notre pays.

Quel a été leur titre à mes yeux?

C'est que, comme nous, ils avaient pris leur parti.

Ce parti, l'avons-nous pris en aveugles ou bien en arrogants, usurpateurs de votre autorité et prétendant résoudre la question à nous seuls? Non. Dans mon message, si maltraité, je vous avais seulement dénoncé la question et la nécessité de la résoudre, en vous disant qu'à vous seuls appartenait cette juridiction, et en ajoutant que, quant à la nature des institutions, dès que vous nous donneriez un signal, à l'instant même nous vous dirions, sur ces institutions, notre opinion, sous notre responsabilité et sauf votre jugement.

Depuis, la commission des Trente a été formée; avant, il y en avait eu une autre. A quoi ont abouti ces deux commissions? A ce qui me semble être la justification de ce message, qui n'avait fait que dénoncer la question: elles ont abouti à nous commander de présenter des lois qui n'auraient rien fait si elles n'avaient pas résolu la question.

Comment voulez-vous, en effet, qu'on fasse des lois organiques si l'on n'est pas fixé sur le principe du gouvernement! (Mouvements divers.) Ces lois sont un acte de déférence envers vous. Elles méritent, je crois, considération. Je ne dis pas qu'on doive les lire en quarante-huit heures; mais j'espère qu'on finira par les lire, et quand on les aura lues, on jugera notre politique. Mais je me permettrai de dire qu'on porte ce jugement un peu vite, et, pour employer la langue dont on s'est servi à notre égard, un peu légèrement, quand on se prononce sur notre politique sans avoir même lu ces lois-là. Eh bien! quel est le fond de ces lois? On nous demande quelle est la politique conservatrice; je vais vous la montrer ici, et ce n'est pas sur de vagues appréciations que je m'appuierai, c'est sur des signes certains dont personne ne pourra contester la valeur.

Je ne veux pas discuter ces lois, je veux en énoncer les points principaux; et, pour ceux qui ne les ont pas lues, je crois qu'ils connaîtront le fond des choses par le simple résumé que je vais faire.

D'abord, avons-nous dit: Puisque c'est la souveraineté nationale qu'on doit organiser, il *faut d'abord épurer les sources de la représentation nationale*. Pour cela, il faut une loi électorale. Nous vous en apportons une. Dans notre opinion, il n'est pas possible aujourd'hui de porter atteinte au principe du suffrage universel. J'en connais les inconvénients; je les connais; j'ai été un des auteurs de la loi du 31 mai; je ne l'ai jamais nié; je n'ai rien à nier devant personne; j'ai tout fait en conscience: et bien que, aujourd'hui, je crois impossible de renouveler cette tentative, je n'ai pas été l'auteur ni le complaisant du suffrage universel. C'est un écrivain légitimiste qui en a donné l'idée au pays. (On rit.) C'est la famille Bonaparte qui l'a appliqué au pays et qui l'a appliqué, vous le savez bien, après qu'elle avait voulu la loi du 31 mai.

Elle a brisé cette loi et s'en est fait ainsi un échelon au trône.

Je suis donc parfaitement innocent de l'établissement de ce principe en France. Cependant aujourd'hui, quant à moi, j'en parle ici pratiquement, comme tout à l'heure je parlais de la république et de la monarchie, je crois souverainement imprudent de songer seulement à y toucher. Mais autre chose est de le réglementer, de le moraliser, de l'épurer. Dans l'état actuel, faute de certaines constatations, on ne sait pas si c'est un malfaiteur ou un citoyen qui a l'honneur d'user de ses droits. (Mouvements divers.)

Il y a donc des *précautions à prendre*; elles sont dans ces lois; vous les jugerez; vous êtes en mesure de les amender; car vous êtes les souverains législateurs.

La représentation nationale établie sur cette base, c'est-à-dire la source de la représentation nationale étant, suivant l'expression que je crois la vraie, épurée, comment faut-il constituer cette représentation nationale? Je n'hésite pas à le dire: il faut la diviser en deux assemblées.

Je ne veux pas discuter cette question; mais je dirai qu'il n'y a pas dans les républiques anciennes, ni dans les républiques du moyen âge, un seul exemple d'un pays qui ait voulu confier son sort à une seule assemblée. Et si j'avais le temps de m'étendre sur ce sujet, je dirais ce que j'ai dit devant le corps législatif de l'empire: « Il faut organiser un gouvernement comme Dieu a fait l'âme humaine. Dieu lui a donné des instincts vifs qui l'emportent, et il lui a donné la raison pour y résister. »

Il faut dans un gouvernement, en livrant le pays à ses entraînements, il faut constituer quelque part la raison qui arrête les instincts, *qui arrête les emportements. Quand les peuples*, après des expériences de plusieurs siècles, ont eu tous reconnu la nécessité de deux assemblées, ils ont voulu faire le gouvernement des Etats comme Dieu a fait l'âme humaine, entraînable, mais retenue par le frein de la raison.

Eh bien! voilà un principe; il n'y en a pas de plus conservateur que celui-là. Nous allons voir tout à l'heure qui veut, qui ne veut pas de ce principe, et nous reconnaîtrons, comme je vous l'annonçais, qui est-ce qui n'est pas conservateur.

Ce n'est pas tout: il faut un pouvoir exécutif. Eh bien, nous avons cru que, après les exemples de notre histoire, après les leçons que nous a données l'Amérique, il ne fallait pas, après deux Assemblées qui discutent, un pouvoir exécutif qui discute en étant divisé; qu'il ne fallait pas un Directoire, qu'il fallait un président.

Quant à la forme de la nomination du président, si j'étais en position de me prononcer sur la question pour moi-même, — mais non, il n'est pas question de moi, il n'en sera pas question, — c'est la *mode américaine* que je préférerais. Dans l'état des esprits, l'opinion du cabinet, à laquelle j'ai accédé, c'est qu'il fallait confier l'élection à l'Assemblée nationale et à une adjonction des conseils généraux. Vous jugerez tout cela. Le cabinet vous apporte ces lois, vous les discuterez.

Mais il y a une question souveraine; à mon avis, elle est le salut du pays; les pouvoirs peuvent entrer en conflits, quel est le juge de ces conflits! qu'est-ce qui les fera cesser? Aujourd'hui, vous en voyez l'inconvénient; je suis devant une Assemblée unique, que je respecte profondément; mais enfin, plus d'une fois il a failli s'élever des conflits entre elle et moi. Je pourrais citer toutes les occasions où j'ai humilié ma propre pensée et où j'ai cédé, non pas qu'il soit dans ma nature de vaciller, de tergiverser, mais j'ai *voulu faire cesser le conflit* en m'immolant moi-même. (Mouvements divers.)

Ainsi, la loi des Trente, j'ose à peine le dire, elle a révolté tous mes instincts de bon sens, et cependant je l'ai acceptée. (Rires à gauche. — Mouvement prolongé.) Je l'ai acceptée, parce que, nous disait-on, *elle ferait naître* l'accord entre nous.

Je l'ai espéré; j'ai soumis, je ne dirai pas mon intérêt, — et cependant je pourrais le dire, car c'est mon intérêt, c'est le vôtre que j'aie la faculté de venir apporter à cette tribune ce *que je crois être la vérité*, alors surtout qu'il n'y a qu'une seule Assemblée, — j'ai soumis, sinon mon intérêt, au moins mon sentiment personnel, à cette considération que si je sacrifiais une partie notable de mes moyens de faire le bien et d'empêcher le mal, je pourrais peut-être arriver à un accord plus parfait dans mes relations avec l'Assemblée. Vous pouvez voir que je me suis trompé: — cela m'est arrivé, cela m'arrivera encore peut-être, — l'accord, je ne l'ai pas obtenu.

Il faut donc qu'il y ait quelqu'un qui fasse cesser les conflits. Eh bien, le point principal des institutions que nous vous apportons, c'est d'avoir placé quelque part le pouvoir de dissolution.

Cela est difficile à obtenir, je le reconnais. Il est bien possible que nous ne trouvions pas l'appui nécessaire, je dis nous, le propos est très-aventuré; mais enfin, nous ou d'autres, ne trouveront peut-être pas l'appui nécessaire pour faire prévaloir ces grands principes.

Quoi qu'il en soit, je n'hésite pas à le dire, là est la véritable politique conservatrice, la politique prévoyante. (*Mouvements divers.*)

Oh! vous allez juger, avec quelques mots que j'ai encore à vous dire, si c'est la vraie politique conservatrice comme je l'entends, et aussi, je crois, comme vous l'entendez vous-mêmes.

Ces lois ont deux sortes d'adversaires. Les uns disent: « Vous constituez la République? nous ne voulons pas la constituer; laissez-nous en paix avec vos lois; nous voulons que l'Assemblée conserve son pouvoir constituant, et puis, la Providence aidant, peut-être pourrons-nous satisfaire nos convictions. » Et ils ne veulent pas de ces lois, parce qu'elles constituent autre chose que la monarchie. Je ne les en blâme pas, je respecte toutes les opinions.

Les autres disent: « Vos lois, non! non! nous n'en voulons pas; nous voulons une constituante! » Ils espèrent que cette constituante sera de leur avis et pas du nôtre, et ils ne veulent pas constituer, parce qu'ils espèrent faire la république qu'ils préfèrent.

Eh bien, c'est entre ces extrêmes que nous nous plaçons. Nous disons aux uns: Oui, il faut constituer la République vous-mêmes. Nous disons aux autres: Nous ne fions pas à l'avenir des intérêts si chers. Non! non! Nous qui admettons la souveraineté de cette Assemblée, qui ne contestons ni la durée, ni l'étendue de ses pouvoirs, nous désirons que ce soit elle qui fasse la République; mais nous *trouvons, c'est vrai, des oppositions à droite* et à gauche.

Eh bien, messieurs, voilà, selon moi, la vraie politique conservatrice, c'est celle qui, passant entre tous les extrêmes, se fixe là où est l'intérêt évident du pays. Nous faisons l'acte le plus conservateur du monde, quand nous vous apportons les lois de cette République conservatrice, disant aux uns: Faites le sacrifice de voter une forme qui, pratiquement est la seule possible, donnez-lui le caractère légal. » Et nous disons aux autres: « Quoique, — pardonnez-moi les termes, — vous puissiez penser de cette Assemblée envers laquelle vous êtes sévères, comme on l'est envers nous, pour laquelle vous n'avez pas de confiance, eh bien, nous, au lieu de vouloir la dissoudre, nous voulons, pour ce qui nous regarde, qu'elle dure assez longtemps pour faire les lois de la République conservatrice. (Sourires sur quelques bancs à gauche. » A mon avis, voilà la véritable opinion, l'opinion sage, celle qui peut rassurer le pays. (Mouvements divers).

On nous dit: Mais, les élections!

Eh bien, j'en conviens, ces élections qui, permettez-moi de le dire, — ne vous irritez pas de ces quelques paroles par lesquelles je vais terminer ce trop long discours, — ces élections n'ont pas toujours été toutes de la nature qui me rassurait le plus (Sourires) Il serait inconvenant de discuter ici, devant nos collègues nouvellement arrivés, le mérite ou la qualité de leurs candidatures, le mérite ou le démérite de leurs électeurs et de leur élection.

Mais je suis loin de trouver les derniers résultats électoraux aussi alarmants qu'on affecte de le dire, ou qu'on le dit très-sincèrement. Pour moi, je ne m'aveugle pas sur les dangers de l'avenir; ce que je crois, c'est que, en général, les élections partielles sont presque toujours ce qu'on appelle mauvaises. On appelle mauvaises les élections qui froissent vos convictions; c'est le droit de tout le monde. (On rit.)

Pourquoi en est-il ainsi? C'est que le pays conservateur a le tort d'être porté à l'abstention, et il est d'autant plus porté à l'abstention que les élections dont il s'agit ont moins d'importance.

Je suis persuadé, quant à moi, que moyennant les lois électorales que nous vous présentons, quand il y aura des élections générales, je crois connaître le pays, je puis me tromper cependant, mais je suis persuadé que vous aurez *des élections qui n'auront rien d'alarmant*. Que vous ayez des difficultés, assurément, vous en aurez toujours. Vous êtes une Assemblée conservatrice. Est-ce que je n'ai pas eu ici, dans vos rangs, à résister à l'impôt sur le revenu? Ce sont là des questions conservatrices.

Est-ce que je n'ai pas eu aussi à faire des efforts inouïs pour empêcher des impôts fâcheux et empreints d'un caractère de socialisme? Est-ce que je n'ai pas eu à plaider ici pour la plus conservatrice de toutes les solutions, celle qui donnait à l'armée cinq ans de service et non pas deux ou trois ans? N'ai-je pas eu aussi, un jour, à vous demander une résolution qui vous coûtait, qu'on m'a reprochée, celle de revenir, séance tenante, sur un vote qui donnait l'élection des maires des grandes villes au suffrage universel? (Mouvements divers.)

Je pourrais indiquer une quantité de questions sur lesquelles j'ai été obligé d'épuiser tous mes efforts pour vous ramener à ce que vous appelez la solution conservatrice.

Que vous ayez dans l'avenir des assemblées qui pourront présenter, sur beaucoup de points, des *divergences fâcheuses et regrettables*, c'est possible.

Dans ce siècle-ci, le repos, ce repos des pays qui ne sont pas libres, il ne nous est pas destiné. J'ai traversé la Constituante. Ceux qui m'accusent n'y étaient pas, comme moi; quand on a vu ces neuf cents députés socialistes, il faut le dire, de bonne foi, par ignorance, quand on les a vus céder à la raison, et, sur les questions les plus importantes, finir par les solutions les plus raisonnables, on ne s'effraye pas autant de l'avenir. (Mouvement.)

J'ai pour *maxime qu'il faut tout* prendre au sérieux, mais rien au tragique. Quant à moi, je ne désespère pas de l'avenir de mon pays, et surtout quand je vois ce qui égare le corps électoral, quand je vois ces preuves de défiance qui nous divisent, quand je vois certains candidats repoussés, non pas avec une intention socialiste dont on parle, mais parce qu'on les suspecte de vouloir la monarchie, quand je vois les électeurs... (bruit à droite) — et je prévois l'objection, je n'en laisserai aucune sans réponse, — quand je vois des candidats qui, en toute autre circonstance, seraient repoussés, mais qu'on préfère parce qu'on les croit décidés sur la question de la république, je dis, quant à moi, que je suis persuadé que lorsque vous aurez dégagé la grande question du jour, quand vous l'aurez résolue, quand la question ne sera plus posée qu'entre ceux qui veulent l'ordre et ceux qui veulent le désordre, entre ceux qui veulent le bien et ceux qu'on pourrait accuser de vouloir le mal, je suis convaincu qu'une majorité se déclarera.

Puis je reconnais qu'il peut arriver telle Assemblée qui ne pense pas comme il faudrait, à mon avis, qu'une Assemblée française pensât; mais alors nous apportons, à mon sens, la seule garantie: cette garantie, c'est la dissolution, c'est une seconde Chambre, c'est le pouvoir de dissolution placé quelque part.

Si on ne trouve pas cette garantie *suffisante*, je demanderai qu'on m'en présente une autre. Dans l'état de nos lois, quand vous aurez fait ce que vous pourrez pour épurer les sources de la représentation nationale; quand vous aurez pris toutes les précautions que la situation actuelle vous permet de prendre, quand vous aurez organisé deux Chambres le mieux que vous pourrez, — la question est posée, et c'est à vous de la résoudre, — quand vous aurez placé le pouvoir de résistance dans une de ces deux Chambres, quand vous aurez créé la faculté de dissolution de l'une des deux Chambres, alors les difficultés s'évanouiront. On peut me dire, il est vrai: Si, après avoir prononcé la dissolution, le pays vous renvoyait la même Chambre, que feriez-vous?

Je crois, messieurs, qu'avec un gouvernement prudent et vigoureux, avec un gouvernement conservateur et ferme en ne prenant pas l'épouvante trop facilement, je dis qu'avec un gouvernement ferme on pourra, avec le temps, triompher de toutes les difficultés qui se présenteront.

En tout cas, je dirai: Apportez-moi un autre remède. Si deux chambres, le pouvoir de dissolution, et un pouvoir exécutif bien vigoureux étant constitués ne suffisent pas, indiquez-moi le remède, donnez-m'en un qui me rassure. Dans ma bonne foi, je ne dis pas que je l'accueillerai, — je n'en ai pas le pouvoir, — mais je le discuterai avec vous.

Au-delà des moyens légaux, je ne sais qu'un remède, je n'en aperçois qu'un seul, c'est la dictature. Or, qu'est-ce qui la veut! Oh! ceux à qui on la donnerait, je le sais bien, l'accepteraient. (Hilarité prolongée.) Mais, je le demande, où est la dictature?

Oh! la dictature, elle s'est levée sur notre pays. Oui, et je n'ai pas assez peu de mémoire pour l'avoir oublié. Vous a-t-elle sauvés?

Vous lui avez, avec une confiance bien grande, abandonné la solution de toutes les questions qui intéressaient le pays; qu'en a-t-elle fait? (Mouvement.) Le pays est tombé en 1815 avec gloire. Comment est-il tombé en 1870?.. (Mouvement.)

Je ne veux pas ajouter aux amertumes qui remplissent vos cœurs en face des divisions qui existent parmi nous; mais laissez-moi vous le dire: ayons recours aux moyens légaux. Il n'y en a pas d'autres, sauf les modification de ceux que nous vous apportons, il n'y en a pas d'autre, excepté la dictature. Et celle des grands hommes vous a perdus, celle des petits ne vous perd pas moins, car avec eux il y a de moins la gloire. (Applaudissements au centre gauche. — Mouvement prolongé.)

Maintenant, j'arrive au terme de ce discours. La politique conservatrice est celle que je viens de décrire; c'est celle qui se place entre les extrêmes qui ne veulent pas constituer, les uns parce qu'en constituant on ne constituerait pas la monarchie; les autres qui veulent une autre Assemblée que vous, qui ne veulent pas vous laisser le temps de faire des lois, parce qu'ils espèrent d'une Constituante la satisfaction de ce qu'ils appellent leurs convictions et de ce qu'ils ont le droit d'appeler ainsi.

C'est entre ces deux extrêmes que chemine notre politique, inexorable pour le désordre l'ayant comprimé à ce point qu'on n'en fait plus un argument.

Et que dirait-on, si chez nous, comme dans plusieurs villes d'Allemagne, l'émeute détruisait, si elle avait le temps de détruire les boutiques, que diriez-vous?

Chez la nation victorieuse, ce spectacle a été donné. — Chez nous, si un audacieux voulait toucher à la porte d'une boutique, il expirerait avant d'avoir enfoncé la porte. L'ordre est donc établi, oui, l'ordre est établi.

Oh, je le sais; on dit: C'est l'ordre matériel, permettez-moi de le dire, c'est déjà quelque chose que d'en jouir.

Cette politique, je le répète, est placée entre tous les extrêmes, garantissant l'ordre matériel d'une manière infaillible, et tâchant de rétablir l'ordre moral par la solution des questions difficiles, solution à vous abandonnée, car c'est à vous d'examiner ces lois, de les discuter, de prendre le temps nécessaire.

Je sais bien qu'on nous a dit hier que tous ces moyens ne suffisaient pas; je n'en sais pas d'autres.

On nous a dit avec une piété dont j'ai été très-touché... (Rires ironiques à gauche) qu'on plaignait notre sort, que nous allions être des protégés, des protégés de qui? Du radicalisme. On m'a prédit à moi une triste fin; je l'ai bravée plus d'une fois pour faire mon devoir, je ne suis pas sûr que je l'aie bravée pour la dernière fois.

Et puis on nous a dit qu'il y avait une chose fâcheuse outre une fin malheureuse, c'était d'ajouter le ridicule.

On me permettra de trouver cela bien sévère.

Un homme qui aurait servi son pays toute sa vie, qui aurait, dans les temps les plus difficiles, sacrifié sa popularité pour la vérité, qui aurait rendu des services que je ne prétends pas avoir rendus, pourrait traiter avec cette pitié des hommes comme ceux qui sont sur ces bancs. (L'orateur désigne le banc des ministres.)

Je remercie l'orateur de ses sentiments compatissants. (Rires à gauche.).. Qu'il me permette de lui rendre la pareille et de lui dire aussi que moi je le plains. De majorités il n'en aura pas plus que nous; mais il sera un protégé de qui, d'un protecteur que l'ancien duc de Broglie aurait repoussé avec horreur, il sera protégé de l'empire. (Triple salve d'applaudissements à gauche et au centre gauche. Une longue agitation succède au discours de M. le président de la République. — Les députés se lèvent et se réunissent par groupes.

Un certain temps se passe avant que M. le président parvienne à rétablir le silence.

M. le président. — Messieurs, veuillez faire silence, je vais consulter l'Assemblée. (Le bruit diminue.)

Aux termes de la loi du 13 mars 1873, la séance doit être levée après que M. le président de la République a été entendu. La discussion n'est reprise qu'à une séance ultérieure. L'Assemblée décide à quel moment aura lieu cette séance ultérieure. (Bruit.)

Voix diverses. A une heure! — A deux heures!

M. le président. Veuillez me laisser consulter l'Assemblée. (Bruit.)

Plusieurs voix. A deux heures!

M. le président. J'ai parfaitement entendu les diverses propositions qui ont été faites. Il est inutile de les renouveler.

Je vais consulter l'Assemblée, si on veut bien faire silence et la question sera immédiatement résolue. (Le silence se rétablit.)

Les uns proposent que la séance ultérieure ait lieu aujourd'hui à une heure, d'autres à deux heures. Je vais consulter l'Assemblée sur ces deux heures différentes et d'abord sur la plus éloignée.

(L'Assemblée, consultée, décide qu'elle se réunira à deux heures.)

M. le président. Voici l'ordre du jour de la prochaine séance, qui aura lieu en dehors de la présence de M. le président de la République.

Suite de la discussion de l'interpellation.

(La séance est levée à onze heures quarante minutes.)

Le directeur du service sténographique de l'Assemblée nationale,
CÉLESTIN-LAGACHE.

CHRONIQUE

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Versailles, 25 mai 1873.

A la suite des interpellations présentées pour demander au gouvernement d'affirmer une politique résolûment conservatrice et de l'ordre *du jour motivé*, adopté par l'Assemblée nationale, M. le président de la République a cru devoir suivre dans leur retraite les ministres qui avaient offert leur démission.

L'Assemblée nationale, après avoir reçu communication de cette détermination, a nommé M. le maréchal de Mac-Mahon président de la République française, aux termes des lois constitutives du pouvoir exécutif. Le ma[illegible]

réchal de Mac-Mahon a adressé à l'Assemblée nationale la lettre suivante :

« Messieurs les représentants,

« J'obéis à la volonté de l'Assemblée dépositaire de la souveraineté nationale, en acceptant la charge de président de la République. C'est une lourde responsabilité imposée à mon patriotisme, mais avec l'aide de Dieu, le dévouement de notre armée qui sera toujours l'armée de la loi, l'appui de tous les honnêtes gens, nous continuerons ensemble l'œuvre de la libération du territoire et du rétablissement de l'ordre moral dans notre pays.

« Nous maintiendrons la paix intérieure et les principes sur lesquels repose la société. Je vous en donne ma parole d'honnête homme et de soldat.

Versailles, le 25 mai 1873.

Signé : Maréchal de MAC MAHON,
duc de Magenta.

Le président de la République aux préfets.

« Je viens d'être appelé par la confiance de l'Assemblée nationale à la présidence de la République. Aucune atteinte ne sera portée aux lois existantes et aux institutions.

« Je réponds de l'ordre matériel et je compte sur votre vigilance et sur votre concours patriotique.

« Le ministère sera constitué aujourd'hui même.

Le président de la République,
Signé :
Maréchal de MAC MAHON,
Duc de Magenta.

Pour copie conforme :
Le secrétaire général, délégué,
BRUNEL.

Une grande émotion, mais toute pacifique, n'a cessé de régner en ville pendant toute la soirée d'hier.

De nombreux groupes se formaient aux coins des rues et discutaient sur les éventualités de la situation.

Le calme le plus parfait n'a pas cessé de régner, et l'autorité n'a eu aucun désordre de quelque nature qu'il soit à réprimer.

Les troupes étaient consignées, du reste, et la police redoublait de vigilance.

Ce matin, à la nouvelle de la défaite de M. Thiers et de la proclamation de M. le maréchal Mac-Mahon au titre de président de la République française, les conversations animées ont repris leur cours, dans les quartiers populeux principalement.

Nous sommes heureux, en tous cas, de constater que, malgré la gravité de la situation, l'ordre n'a nullement été troublé.

Il est bon de prévenir de nouveau les amateurs d'éclipses que le soleil de demain matin sera, comme disait M. Prudhomme, le plus beau jour de leur vie.

Seulement, il faudra être matinal, car à neuf heures et demie tout sera terminé à Lyon.

Le meilleur moment sera autour de huit heures et demie. Les marchands de verres noircis à contempler les éclipses — un métier qui entre parenthèses a beaucoup de morte saison — ont deux heures pour faire fortune, et nous ne saurions trop leur conseiller d'en profiter.

Cette éclipse d'ailleurs est appelée à mettre certainement dans la plus profonde jubilation tous les astronomes de la contrée.

Les vins ont subi une augmentation sensible ; on parle de 10 à 12 francs par pièce de 215 litres en vins ordinaires du Beaujolais.

Les prix des vins des premiers crûs seraient aussi plus élevé. Mais pour avoir la base définitive du cours des vins, il faut attendre que la vigne ait passé fleur.

On commence à faucher dans nos environs. Les fourrages sont très-abondants.

La Société de tir de Lyon est, comme on sait, sur le point d'avoir réuni son capital.

Sur 75,000 fr. d'actions, plus de 60,000 fr. ont été souscrits, et d'ici à peu de jours la société en formation sera bel et bien une société définitive.

Les services que rendra une pareille institution sautent aux yeux de tous, et point n'est besoin de les énumérer ici.

Les résultats obtenus dans le nord de la France et dans la Belgique prouvent surabondamment quelle utilité incontestable ressortira de ces exercices.

Nous trouvons, dans divers journaux belges, des détails fort intéressants sur ces fêtes auxquelles nos voisins ont donné une importance tout à fait extraordinaire.

La jeunesse des collèges elle-même y est conviée, et s'instruit ainsi en s'amusant.

Nous ne voyons guère quel inconvénient il y aurait dans notre pays à ce que ces principes fussent propagés ; chacun constaterait avec plaisir, au contraire, que les Français s'adonnent aux exercices d'adresse et de précision de préférence aux exercices oratoires des clubs et des cafés, ce dont personne n'aurait le droit de se plaindre, au contraire.

Elle est vraiment bien embarrassante parfois, la petite Zizi.

Parce que son père est gros comme feu Louis XVIII, elle se croit en droit de lui faire des questions...

Hier, assise sur ses genoux :

— Dis donc, petit père, lui demandait-elle, explique-moi donc une chose.

— Laquelle ?

— Depuis que mon petit frère est né, maman a beaucoup maigri. Pourquoi donc que toi tu restes toujours le même ?

Une lettre que nous recevons de Buenos-Ayres nous apprend que Mlle Mathilde Dupuy, l'ancienne chanteuse légère dont nous avions annoncé le suicide, ne s'est jamais mieux portée.

Laquelle des deux nouvelles est la vraie ? Espérons que c'est celle-ci.

Un concours pour une place de professeur suppléant de thérapeutique et de matière médicale aura lieu le lundi 11 août 1873, à 9 heures du matin.

Les docteurs en médecine sont seuls admis à y prendre part.

Les candidats devront se faire inscrire avant le 1er août au secrétariat de l'école de médecine et y déposer :

1° Leur acte de naissance ;
2° Leur diplôme de docteur en médecine ;
3° Le relevé de leurs titres et travaux scientifiques.

Les épreuves du concours consistent :

1° Appréciation des titres et travaux antérieurs des candidats ;
2° Détermination d'un certain nombre de substances médicinales fraîches ou sèches ;
3° Dissertation orale sur l'une des substances déterminées, la même pour tous les candidats.

La durée de cette dissertation sera fixée par le jury et un temps égal sera donné pour la réflexion.

Les candidats ne pourront se servir d'aucun livre.

4° Une leçon orale d'une heure, après 24 heures de préparation libre, sur une question de thérapeutique et de matière médicale choisis par le jury.

La durée des fonctions de professeur suppléant est de six ans.

S'adresser pour tous renseignements au secrétariat de l'école de médecine.

M. C. Fleury, directeur de l'école de commerce, vient de faire paraître chez Schneider frères un questionnaire commercial, d'après le programme du ministre de la guerre, pour la préparation aux examens du volontariat d'un an.

Cet ouvrage contient les commentaires par demandes et par réponses de toutes les principales lois du code de commerce, avec les arrêts des cours à l'appui ; toutes les lois nouvelles sur le commerce, les modèles de tous les effets de commerce, de facture, de lettre de voiture, de connaissement et toutes les lois qui s'y rattachent ; les modèles de contrats de société en nom collectif, en commandite simple et par actions, anonyme et à responsabilité limitée ; la Bourse et toutes ses opérations expliquées ; les calculs de banque, les moyens les plus simples de faire les calculs de rentes, les changes et les arbitrages de banque, les usages commerciaux, cotes de change, monnaies, poids et mesures des vingt-cinq principaux Etats du monde, les commissionnaires en marchandises, les courtiers, les commissionnaires de transports par terre et par eau, leurs obligations et les privilèges ; magasins généraux, warrants, récépissés, les faillites, etc., etc.

Nous nous faisons un devoir de le recommander vivement à nos lecteurs.

SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DE LYON.

Dans le but d'être utile aux jeunes gens qui étudient la pharmacie et pour donner des garanties sérieuses tant aux parents qu'aux pharmaciens eux-mêmes, la Société de pharmacie de Lyon a institué un examen probatoire essentiellement pratique dont les conditions suivent :

Art. 1er. — Cet examen se compose de trois épreuves :

1° Reconnaissance d'un certain nombre de substances médicamenteuses, leurs emplois, leurs doses ;

2° Description ou exécution d'une préparation officinale avec explications ;

3° Exécution complète et interprétation d'une ordonnance.

Art. 2. — La durée de cet examen ne dépassera pas 3/4 d'heure.

Art. 3. — Seront admis à subir ces épreuves les jeunes gens qui justifieront de deux années de stage au moins.

Art. 4. — Les demandes d'examen devront être adressées par écrit au président de la Société et accompagnées de la preuve officielle du stage accompli.

Art. 5. — Il sera délivré aux jeunes gens qui auront fait preuve de savoir un certificat attestant qu'ils méritent réellement le titre d'élève en pharmacie. Ce certificat portera en outre une des notes : *Assez satisfait, satisfait* ou *très-satisfait*, comme expression de la valeur des épreuves.

Art. 6. — Tout candidat n'ayant pas satisfait aux différentes parties de l'examen, ne pourra se représenter avant un délai de trois mois.

Art. 7. — La commission chargée de faire subir l'examen se compose du président de la Société, assisté de deux membres nommés en séance générale, et au scrutin secret.

Deux juges suppléants sont également nommés au scrutin secret pour remplacer les titulaires empêchés.

Art. 8. — La durée du mandat de la commission est d'une année. Les juges sortants sont rééligibles.

Art. 9. — La commission se réunira tous les trois mois, à dater de ce jour, et plus souvent en cas d'urgence ; les candidats pourront prendre connaissance de l'époque des examens chez le président ou le secrétaire de la Société.

Art. 10. — L'examen est entièrement gratuit.

AVIS. — Les personnes qui ont besoin de monnaie en billon peuvent s'adresser au bureau du *Journal de Lyon*, de 10 heures du matin à 3 heures du soir.

Programme de la 21e leçon de géologie par M. Noguès, le lundi 26 mai, à 7 heures 3/4 du soir, au Palais-des-Arts (salle de l'ancienne Bourse) :

Terrains tertiaires inférieurs. — Terrain nummulitique, son extension, ses caractères orographiques, strati-graphiques et paléontologiques. — Examen du groupe sous-nummulitique du grand bassin girondo-rhodanien.

Programme de la 20e leçon d'économie politique, par M. Noguès, le mercredi 28 mai, à 7 heures 3/4 du soir, au Palais-des-Arts (salle de l'ancienne Bourse) :

Sociétés coopératives de production, de crédit et de consommation. — Associations fondées sur l'intérêt moral.

A MM. les Négociants. — L'administration judiciaire : Paris-Contentieux (directeur M. Lemarquant, avocat, ancien magistrat), nous prie d'informer ceux de nos lecteurs qui ont des relations d'intérêts avec Paris, qu'elle vient de transférer ses bureaux rue de Lancry, 8. (ON N'EXIGE PAS D'AVANCE). *Affaires générales, civiles, commerciales et financières. — Recouvrements à forfait. — Renseignements. — Représentation dans les faillites. — Ordres de Bourse, etc.* — Intermédiaire spécial pour les consultations d'avocat et les pourvois en cassation. (Ecrire *franco.*) 812

DÉPÊCHES D'HIER

SOIR. — 3 HEURES.

Paris, 25 mai, 8 h. 50, matin.

La *République française* dit :

« Les Français ont le devoir impérieux et absolu de rester dans la légalité ; toute attaque, tout écart, même léger, serait la faute la plus impardonnable. L'action légale nous reste ; nous entrons dans une phase d'opposition régulière et pacifique, mais impitoyable.

« Nous avons conscience de notre force ; il faut le prouver. »

Le *Siècle* prie instamment le pays de rester calme, de ne pas faire une démarche inconsidérée, de ne pas pousser un cri imprudent.

Le *Corsaire* conseille à tous les citoyens d'accepter l'essai du gouvernement de la majorité, et de ne donner par aucune manifestation prétexte à des mesures répressives et réactionnaires.

Paris-Journal acclame l'accession aux affaires de Mac-Mahon, qu'il qualifie la loyauté même.

« Sous la garde de cette épée sans tâche, les mauvais seuls peuvent trembler ; tous les bons sont déjà rassurés. »

Paris, 25 mai, 10 h. 45 matin.

Le *Journal officiel* a paru tard.

Il notifie que l'Assemblée a reçu la démission de M. Thiers et qu'elle a élu président de la République le maréchal Mac-Mahon qui accepte.

M. Calmon a donné sa démission de préfet de la Seine.

Le président de l'Assemblée a reçu, à l'issue de la séance, la lettre suivante du maréchal Mac-Mahon :

« Messieurs les représentants,

« J'obéis à la volonté de l'Assemblée, « dépositaire de la souveraineté nationale, en acceptant la charge de président de la République. C'est une « lourde responsabilité imposée à mon « patriotisme, mais avec l'aide de Dieu, « le dévouement de l'armée, qui sera « toujours l'armée des lois, et l'appui « de tous les honnêtes gens, nous continuerons ensemble l'œuvre de la libération du territoire et du rétablissement de l'ordre moral dans le pays.

« Nous maintiendrons la paix à l'intérieur et les principes sur lesquels « repose la société, je vous en donne « ma parole d'honnête homme et de « soldat. »

Sur le boulevard, dans la matinée, l'emprunt a été repris à 87 85.

Paris, 25 mai, 12 h. 30 soir.

Ont voté pour accepter la démission de M. Thiers : MM. Mortemart, Glas et Saint-Victor.

Les autres députés du Rhône ont voté contre.

Ont voté pour l'ordre du jour Ernoul : MM. Glas, Saint-Victor, Mortemart.

Paris, 25 mai, 12 h. 47 soir.

La physionomie de Paris est calme.

La proclamation de Mac-Mahon a produit bon effet.

Les dépêches des départements disent que l'ordre n'a été troublé nulle part.

On assure que M. de Broglie prend l'intérieur, M. Magne les finances ; il n'est pas question de M. d'Audiffret.

Deux membres de la droite, probablement MM. de Larcy et Ernoul, entreront au cabinet.

L'entrée de M. Batbie et de M. de Goulard est probable.

MM. Desvaux, Dompierre et Hormoy seront nommés à la guerre et à la marine si MM. de Cissey et Pothuau ne consentent pas à garder leurs portefeuilles.

MM. Jules Ferry et Charles Ferry sont démissionnaires.

Midi. — L'Emprunt est monté à 89 ; actuellement il est à 88.90.

DÉPÊCHES PARTICULIÈRES
Du JOURNAL DE LYON

Paris, 25 mai, 1 h. 35, soir.

On dit que M. Ernoul est nommé à la justice, M. Desselligny au commerce, M. Bodet aux travaux publics, M. de Gontaut-Biron aux affaires étrangères, M. Desvaux à la guerre, M. Montagnac à la marine, M. Decaze à l'ambassade de Berlin.

Nouvelles du Matin

Le train rapide est arrivé ce matin avec un retard de plus d'une heure et demie ; nous sommes obligés en conséquence de renvoyer à notre numéro du soir la publication de nos correspondances de Paris et de Versailles.

NOUVELLES POLITIQUES

Voici quelques détails sur la visite du bureau de l'Assemblée au maréchal Mac-Mahon après la proclamation du scrutin pour l'élection du successeur de M. Thiers.

Le bureau de l'Assemblée, M. Buffet en tête, MM. Martel et Benoît-d'Azy, vice-président et secrétaire de l'Assemblée, se sont rendus chez le maréchal de Mac-Mahon.

MM. Martel et Benoît-d'Azy, ayant à leur tête deux huissiers de l'Assemblée, précédaient à pied le reste du bureau qui est arrivé dans deux voitures.

Le maréchal était chez M. Thiers lorsque le bureau est arrivé chez lui.

Il est arrivé peu de temps après en petite tenue, accompagné d'un de ses aides de camp et a reçu le bureau.

Il n'y avait aucun attroupement aux alentours de la demeure du maréchal. (*Havas*).

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du samedi 24 Mai 1873

(Séance de l'après-midi.)

(Suite.)

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET

M. le président. — On me fait observer que, aux termes du règlement, il faut consulter l'Assemblée pour savoir si le vote aura lieu à la tribune.

Je consulte l'Assemblée.

Une première épreuve a lieu. Le bureau déclare que la seconde épreuve est également douteuse. Le scrutin est ordonné.

(On a remarqué que les ministres ont tous voté pour le scrutin à la tribune.)

M. le président. — Il est bien entendu que le vote qui va avoir lieu ne porte que sur la question de savoir si le vote aura lieu ou non à la tribune.

Ceux qui sont d'avis que le vote ait lieu à la tribune mettront dans l'urne un bulletin blanc, ceux qui seront d'une opinion contraire y mettront un bulletin bleu.

On procède à l'opération du scrutin.

Le résultat est celui ci :

Nombre des votants. 718
Majorité absolue . . 360
Pour l'adoption du vote à la tribune. 343
Contre 375

L'Assemblée n'a pas adopté.

L'Assemblée passe au vote du scrutin sur l'ordre du jour motivé de M. Ernoul. Il est 5 heures moins 5.

Le scrutin est fermé après être resté ouvert pendant un quart d'heure.

Voici le résultat du scrutin sur l'ordre du jour motivé de M. Ernoul. La proclamation a lieu à 5 heures 35 minutes en ces termes.

Nombre des votants 704.
Majorité absolue 353.
Pour l'adoption 360.
Contre — 344.

L'Assemblée nationale a adopté. Il y a ainsi 16 voix pour l'adoption de l'ordre jour de M. Ernoul.

MM. Dufaure et de Broglie parlent ensemble.

M. Baragnon monte à la tribune.

Je viens d'avoir l'honneur de m'approcher de la tribune des ministres. Je leur ai demandé s'ils n'avaient rien à communiquer à l'Assemblée après leur déclaration. Ils sont restés muets. Je crois qu'ils nous doivent une communication. A moins de vouloir le malheur irrémédiable du pays, ils doivent s'expliquer. (Agitation.) Il y a, parmi les ministres surtout, l'un d'eux qui devrait parler. Je demande que l'Assemblé ait séance ce soir à 8 heures. Les ministres s'expliqueront s'ils le jugent à propos.

L'agitation dans l'Assemblée est considérable.

M. le président. — Je vais consulter l'Assemblée pour savoir s'il y aura séance ce soir à huit heures.

Voix à gauche. — Pourquoi faire ?

M. le président. — Je dois consulter l'Assemblé sur la proposition qui lui est faite. (Bruit.)

M. Dufaure, garde des sceaux. — Les paroles prononcées par M. Baragnon sont contraires à tout précédent politique et à toute procédure parlementaire.

Qu'il en soit bien assuré, il ne s'écoulera pas un moment sans que la France ait un gouvernement. Il ne s'écoulera pas un moment sans qu'il y ait un président de la République. (Approbation à gauche.)

Les membres du gouvernement, jusqu'à ce qu'ils aient été remplacés, restent à leur poste et répondent de l'ordre. Ils se rendront chez le président de la République et attendront ce qu'il décidera.

Maintenant les ministres ne font aucune opposition à ce que l'Assemblée, si elle le juge convenable, ait une nouvelle séance ce soir à 8 heures. (Mouvement.)

M. Emmanuel Arago. — On n'a jamais vu de séance dans une Assemblée politique sans qu'il y ait un ordre du jour précis : La France et l'histoire vous jugeront. (Agitation.)

M. Baragnon. — C'est la tranquillité et la sécurité du pays qui sont à l'ordre du jour. (Bruit.)

Plusieurs voix à gauche. — Vous êtes des conspirateurs.

M. Baragnon. — Nous savons bien qu'il y a des ministres et qu'ils répondent de l'ordre, quoiqu'ils aient déclaré qu'ils ne pouvaient en répondre qu'avec une forme de gouvernement précise. (Bruit.)

M. le président. — On ne peut trancher la question que par un vote de l'Assemblée, Je consulte l'Assemblée sur la question de savoir si l'on tiendra une nouvelle séance ce soir à 8 heures.

Voix à gauche. — Pourquoi faire ?

M. le président. — M. Baragnon l'a indiqué : pour recevoir une communication du gouvernement s'il y a lieu.

L'Assemblée décide qu'il y aura séance de nuit à 8 heures.

Séance de nuit.

L'émotion provoquée par le vote qui a donné la minorité au gouvernement de M. Thiers et à M. Thiers lui-même est considérable. Une foule nombreuse se presse dans la rue des Réservoirs, aux abords de la porte du Maroc, dont un cordon de sergents de ville protége l'entrée. Des bruits contradictoires circulent. Déjà l'on cite les noms des membres du futur gouvernement. A l'intérieur de la salle des séances, les galeries sont au grand complet.

Cinquante et un députés, membres de l'Union républicaine, ont signé le manifeste suivant :

« Citoyens,

« Dans la situation que fait à la France la crise politique qui vient d'éclater, il est d'une importance suprême que l'ordre ne soit pas troublé. Nous vous adjurons d'éviter tout ce qui serait de nature à augmenter l'émotion publique. Jamais le calme de la force ne fut plus nécessaire. Restez calmes, il y va du salut de la France et de la république.

A 8 heures 3/4, le président de l'Assemblée arrive et déclare la séance ouverte. Les ministres sont à leur banc.

Il est donné lecture du procès-verbal par M. Blin de Bourdon.

M. Bertauld monte à la tribune et attend le silence. Enfin, l'honorable membre parvient à prendre la parole. L'orateur demande à l'Assemblée qu'on laisse à tous ses membres le droit de contester le procès-verbal dont la lecture n'a pu être entendue et dont le texte officiel n'a pas été publié encore.

D'après une rumeur qui circule, le président aurait interdit à M. Bertauld le droit de prendre la parole après M. Casimir Périer pour demander la clôture.

Une voix. — Ce n'est pas dans des moments aussi graves qu'on élève une contestation pareille.

M. Bertauld. — On a toujours le droit de parler après un ministre ; et l'on n'a pas le droit de demander pourquoi je voulais prendre la parole. (Bruit.)

M. Buffet, président. — Il est très-vrai que j'ai demandé à M. Bertauld pourquoi il réclamait la parole. Il m'a dit qu'il voulait parler sur la clôture. Je lui ai fait observer qu'il ne pouvait parler que contre la clôture. D'ailleurs après que la séance sera publiée dans l'*Officiel*, on fera les réclamations voulues.

Le garde des sceaux monte à la tribune. (Mouvement général d'attention.)

Il annonce qu'à la fin de la séance précédente les ministres se sont rendus auprès du président de la République et lui ont remis leurs démissions qui ont été acceptées. De son côté, le président de la République a remis à M. Dufaure un message qu'il remit au président de l'Assemblée.

Le président donne lecture de ce message qui est ainsi conçu :

M. le président. — Je communique à l'Assemblée le message qui est adressé à l'Assemblée nationale :

« Versailles, 24 mai 1873.

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de remettre à l'Assemblée ma démission des fonctions de président de la République française qu'elle m'avait conférée.

« Je n'ai pas besoin d'ajouter que le gouvernement continuera à remplir tous ses devoirs jusqu'à ce qu'il ait été régulièrement remplacé.

« Signé : A. THIERS. »

(Mouvement prolongé.)

M. le général Changarnier demande la parole. (Mouvements prolongés.)

M. le président. — Je dois communiquer à l'Assemblée la proposition suivante :

« Les soussignés, vu la démission de M. Thiers, président de la République française .. (Rires ironiques à gauche.)

Voix à gauche. — Nous contestons que la démission soit acceptée.

Une autre voix. — C'est honteux !

Autres voix. — De qui est signée la proposition ?

M. le président. — Laissez-moi la lire d'abord, je lirai ensuite le nom des signataires :

« Les soussignés, etc., proposent à l'Assemblée de voter immédiatement sur la nomination de son successeur (de M le président de la République).

« Signé : Changarnier, duc de Broglie... »

Voix à gauche. — C'est intéressant !

« Beulé, Ernoul, Baragnon, Audren de Kerdrel.

Voix de gauche. — Henri V ! Le comte de Paris ! Bazaine ! (Vives réclamations à droite.)

M. le président. — Vous me demandez les noms, laissez-moi les lire :

« Savary, comte de Meaux, de Castellane, Gal Mazure. »

A gauche. — Amiral La Rochefoucauld.

Voix à droite. — Assez ! assez !

Une voix à gauche. — Mais il n'a pas été donné acte de la démission. (Agitation.)

M. le président. Je vais réparer cette omission. L'Assemblée donne acte à M. le garde des sceaux du message enfermant cette démission.

M. Georges demande que l'Assemblée statue avant tout sur la question de savoir si elle accepte une démission que le pays n'accepte pas. (Vifs applaudissements à gauche.)

M. Fobert, de son côté, n'admet pas qu'on puisse passer outre à une démission émanant du premier magistrat de la République. (Vifs applaudissements à gauche.)

L'orateur demande donc que l'Assemblée se prononce par un vote sur le point de savoir si elle accepte la démission de M. Thiers.

L'orateur n'admet pas que l'on refuse à M. Thiers ce que l'on n'a pas refusé à M. Victor Hugo, démissionnaire à Bordeaux. Il rappelle les services rendus depuis deux ans par M. Thiers à la cause de l'ordre. C'est M. Thiers qui depuis deux ans a donné la paix au pays. (Vifs applaudissements à gauche. — Rumeurs à droite.)

L'orateur reproche à l'Assemblée d'oublier que le 14 mai est l'anniversaire du jour où celui qui quitte le pouvoir a réduit et terrassé la Commune. (Rumeurs à droite.)

Le président donne lecture d'une proposition qui vient de lui être remise et qui porte que l'Assemblée n'accepte pas la démission de M. Thiers. Il lit les signatures.

Tous ! s'écrie la gauche unanime.

Un scrutin s'ouvre sur cette proposition.

Le scrutin sur le refus d'acceptation de la démission de M. Thiers comme président de la République donne le résultat suivant :

Nombre de votants, 707
Majorité absolue 354
Pour 339
Contre 368

L'Assemblée n'a pas adopté la proposition de refus d'acceptation.

La majorité relative est de 29 voix contre cette proposition.

M. Buffet, président. — Devant le résultat du scrutin, je crois cependant être l'interprète de l'Assemblée en... (Vive interruption et vives protestations à gauche. Ne parlez pas ! ne parlez pas ! — Ce n'est pas à vous de parler ; bruit confus et continu.)

M. le président essaie de parler ; mais sa voix est couverte par les cris et par les protestations d'un grand nombre de membres de l'extrême-gauche.

Voix diverses. — Couvrez-vous. (Bruit.)

M. le président. — Je ne veux pas !... je ne veux pas...... (Interruption continue à gauche.)

La droite applaudit vivement et à plusieurs reprises le président qui essaie encore de parler mais vainement pendant plusieurs minutes.

M. le président. — Je relis le texte de la proposition qui avait été d'abord déposée. Les soussignés proposent de voter immédiatement au scrutin sur le remplacement du successeur de M. Thiers.

M. Emile Lenoël — Je fais appel au règlement, l'Assemblée ne voudra pas après le rappel au règlement, voter la proposition dans les termes où elle est conçue. (Bruit à droite.)

M. le président. — M. Lenoël est dans son droit de parler contre la proposition relative, je le lui maintiendrai.

M. Lenoël. — Je ne parle pas contre la proposition, je parle sur le mode de voter. Toute proposition, aux termes du règlement, doit, avant d'être déposée sur le bureau, être formulée par décret, et le président la renvoie de la commission spéciale d'initiative parlementaire ; l'Assemblée peut, par une déclaration d'urgence, dispenser la proposition de la commission d'initiative, mais il faut renvoyer à l'examen des bureaux.

Quand, à Bordeaux, il s'est agi de constituer le président de la République française, il a été proposé un projet de loi. Il y a eu un rapporteur et l'Assemblée nationale a voté.

La proposition doit, comme à Bordeaux, passer par une commission qui fera son rapport.

M. Audren de Kerdrel monte à la tribune.

— Voilà l'ami de M. Thiers, s'écrie une voix à gauche.

— Oui, dit M. de Kerdrel, je relève le mot ; je suis un ami de M. Thiers.

L'orateur poursuit en constatant qu'il y a ici une violation du règlement, attendu qu'il ne s'agit point ici d'une proposition dans le sens ordinaire du mot. D'ailleurs, il y a une situation nouvelle faite par la démission de M. Thiers, et l'Assemblée n'a plus qu'à voter.

Il y a aussi un précédent remontant à la démission de M. Grévy, dont nul plus que l'orateur ne regrette le départ. (Rumeurs ironiques à gauche.)

L'orateur déclare qu'il ne voit aucune objection possible contre l'élection immédiate du successeur de M. Thiers. C'est en vain qu'on allègue le précédent de Bordeaux. Alors, il y avait une institution à créer ; aujourd'hui, il n'y a plus qu'un homme à remplacer.

M. le président. — S'il y avait une question de règlement d'engagée, je n'aurais pas à mettre aux voix le règlement. Il s'agit d'autre chose que du règlement. L'Assemblée est appelée à décider sur le remplacement de M. Thiers comme président de la République soit aujourd'hui, soit un jour ultérieur comme elle l'a fait dans une circonstance moins grave, dans celle du remplacement de l'honorable M. Grévy comme président de l'Assemblée nationale. Il n'y a pas de question réglementaire, mais plusieurs de nos collègues demandent qu'on renvoie la proposition à l'examen des bureaux qui pourront nommer une commission.

Voix à gauche. — Lundi. (Agitation.)

M. le président. — Je dois mettre cette motion aux voix. Il y a une demande de scrutin public sur la question de savoir s'il y aura renvoi de la proposition du général Changarnier, duc de Broglie, etc.

Voix à gauche. — La demande de scrutin est retirée.

Une voix à gauche. — Nous demandons de fixer à lundi la nomination du successeur à donner à M. le président de la République.

M. le président consulte l'Assemblée sur le renvoi à lundi.

Cette motion est rejetée à une grande majorité.

M. le président consulte l'Assemblée sur la question du renvoi à demain.

Cette motion est rejetée à une plus grande majorité.

Une voix à gauche en se tournant vers la majorité. — Ah mon Dieu ! comme il font des petits. (Rires.)

M. le président. — L'Assemblée décide qu'elle procèdera aujourdhui même à l'élection du président de la République.

Une voix à gauche. — Pour combien de temps ?

M. le président. — Le successeur de M. Thiers se trouverait exactement dans la même situation légale et constitutionnelle que celle de M. Thiers.

On procède immédiatement au scrutin pour la nomination du nouveau président de la République.

Tout d'abord un huissier tire au sort les noms des scrutateurs qui seront chargés d'opérer le dépouillement du scrutin.

Il est dix heures cinq minutes. Les députés défilent à la tribune pour déposer leur bulletin dans une urne et une boule de contrôle dans une autre.

Au moment où M. Laurier dépose son vote, des membres de l'extrême gauche l'applaudissent ironiquement. Une partie des députés de la gauche s'abstiennent, dit on, ou mettent dans l'urne des bulletins blancs.

Le scrutin est fermé à 11 heures moins un quart. Les urnes sont versées dans les corbeilles destinées à recueillir des bulletins de vote. Les trente-six scrutateurs président au dépouillement.

Le scrutin, proclamé à 11 heures, donne le résultat suivant :

Nombre des votants, 392
Bulletins blancs ou nuls, 1
Suffrages exprimés, 391
Majorité absolue, 196

Ont obtenu ;
M. le maréchal Mac-Mahon, 390.
M. Grévy, 1 voix.

En conséquence, M. le maréchal Mac-Mahon est proclamé président de la République française. (Vifs applaudissements à droite).

M. le président. — Une députation du bureau de l'Assemblée va se rendre auprès du maréchal pour lui donner communication du vote que vient de rendre l'Assemblée. La séance ne sera levée qu'après que l'Assemblée aura reçu la réponse de M. le maréchal. (Applaudissements à droite).

A 11 heures 5 m. M. de Goulard, vice-président de l'Assemblée, prend place au fauteuil que lui cède M. le président Buffet. (Applaudissements réitérés à droite).

M. de Goulard s'incline devant les applaudissements que la droite redouble.

A minuit moins un quart M. Buffet reprend le fauteuil présidentiel et réclame le silence de l'Assemblée.

M. le président. — Conformément aux ordres de l'Assemblée, une députation, dont j'avais l'honneur de faire partie, s'est rendue auprès du maréchal. Je dis donc à l'Assemblée que pour vaincre la résistance du maréchal il a fallu faire un appel énergique à cet esprit de dévoûment et de sacrifices au pays dont le maréchal a donné tant de preuves.

Il en donne aujourd'hui une preuve plus éclatante encore en acceptant la haute mission qui lui est confiée par l'Assemblée.

Les ministres actuels demeureront en fonction jusqu'à ce qu'il ait été pourvu à leur remplacement.

Des applaudissements éclatent à droite. — Vive Mac-Mahon ! — s'écrient tous les membres de ce côté de la Chambre.

— Vive la République ! répond la gauche.

La séance est levée à 11 h. 3/4.

Une foule immense échelonnée le long de la rue des Reservoirs et tenue en respect par un cordon de sergents de ville attend les députés à leur sortie du palais et les accueille par les cris de : Vive la République ! Vive Thiers !

Lundi, communication du gouvernement s'il y a lieu.

La séance est levée.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

MATIN. — 7 HEURES.

Versailles, 25 mai, 2 h. 45 soir.

Composition probable du nouveau cabinet : M. de Broglie, aux affaires étrangères et vice-président du conseil ; M. Beulé, à l'intérieur ; M. Magne, aux finances ; M. Ernoul, à la justice ; M. Batbie, à l'instruction publique ; M. de la Bouillerie, au commerce ; M. Deseilligny, aux travaux publics ; le vice-amiral Dompierre d'Ornoy, à la marine ; M. de Cissey consent à garder provisoirement le portefeuille de la guerre.

M. Buffet a eu une entrevue cette après-midi avec le maréchal Mac-Mahon.

Paris, 25 mai, 11 h. 50 soir.

Le *Journal de Paris* dit : Le poste de sous-secrétaire au ministère de l'intérieur a été offert à M. Pascal. La préfecture de Lyon est réservée à M. de Kératry.

Un ordre parfait règne partout à Paris et dans les départements. La réunion de la gauche modérée aujourd'hui a fait recommander aux feuilles républicaines le calme, la modération et le respect de la légalité.

Les journaux conservateurs ont applaudi à la nomination de Mac-Mahon.

Les journaux républicains tiennent un langage réservé.

Il paraît certain qu'aucun député de la gauche ne donnera sa démission.

Toutes les troupes de Versailles et de Satory ont été consignées ; mais on ne signale aucun symptôme d'agitation nulle part.

On assure que M. Renault reste préfet de police.

Cinq ou six démissions de préfets sont arrivées au ministère, parmi lesquelles celles du préfet de la Seine, d'Alger, de Toulouse et de Maine-et-Loire.

Quelques maires de Paris et M. Lanfrey, ministre de France à Berne, sont également démissionnaires.

Beaucoup de députés se font inscrire chez le maréchal Mac-Mahon ; beaucoup d'autres chez M. Thiers.

Sur le boulevard, emprunt à 89.50.

Paris, 26 mai.

L'Union républicaine s'est réunie hier. Elle a été unanime à penser qu'avec du calme, du sang-froid et de la vigilance, il n'y avait pas de péril qui ne pût être conjuré.

Il a été reconnu qu'il y avait dans l'Assemblée tous les éléments pour former une minorité compacte pouvant contenir le gouvernement, s'il avait la velléité d'entreprendre une politique de réaction à outrance.

Dépêches particulières
Du JOURNAL DE LYON

Paris, 25 mai, 3 h. 30, soir.

A la réunion de la gauche, la proposition faite de s'unir avec l'Union républicaine a été repoussée.

M. Jules Simon a été nommé vice-président.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalescière Du Barry de Londres. Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une minute de cuisson.

—Santé à tous par la douce *Revalescière du Barry*, qui combat avec succès, sans médecine ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dyssenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat N° 69,718.

Ticheville (Orne), 20 mars.

Ayant pris de la Revalescière pendant quelque temps et m'en étant très-bien trouvé, j'en ai donné à plusieurs personnes, à qui cela a parfaitement réussi, particulièrement aux hydropiques ; trois en sont radicalement guéries. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute ; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie.

LANGEVIN, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil. 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La *Revalescière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste.

Dépôts à Lyon, Ballandrin et Sabourault. Turrel, épicier, 16, rue Neuve ; Dorvault, pharmacie centrale. Perissoud, épicier, 57, rue Bourbon. Varvarande, épicier, rue de Lyon, 60. Napoly frères, place de Lyon. Verpilleux-Millon, rue de Lyon, 48. Cherblanc. Fayolle frères. Armand Boissonnet, pharmacien. J. Girard. Burband. E. Rousset, 77, rue de Lyon, à Lyon. — DU BARRY et Ce, 26, place Vendôme, Paris.

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

VALENCE, 23 et 24 mai.

1	Organsins	112 »
»	Trames	» »
1	Grèges	34 »
»	Ballots pesés	» »
2	Total	146 »
	Opérations de décreusage	» »
	Dernier numéro placé	31 »
	Total du 1er au 24	2462 »

AVIGNON, 24 mai.

1	Organsins	97 60
5	Trames	342 19
»	Grèges	» »
6	Total	439 79

BALLOTS PESÉS

»	Organsins	» »
1	Trames	31 05
»	Grèges	» »
1	Total	31 05

AUBENAS, 23 mai.

4	Organsins	294 »
1	Trames	91 »
19	Grèges	1542 »
6	Ballots pesés	288 »
30	Total	2218 »
	Opérations de décreusage	» »
	Dernier numéro placé	266 »
	Total du 1er au 23	21095 »

SPECTACLES DU 26 MAI

GRAND-THÉATRE

MACBETH, drame en 5 actes et 7 tableaux.

CIRQUE COTTRELLY, PLACE DES CÉLESTINS

Tous les soirs à huit heures, représentation extraordinaire

PROGRAMME VARIÉ TOUS LES SOIRS

UN PRÊTRE a inventé un remède (d'une *efficacité certaine* (facile et insensible) guérissant à vie, *les cors et toutes affections des pieds*. Envoyer **3 fr.**, en timbres-poste ou mandat; on le recevra de suite et franco avec l'instruction. **MARTIN**, 30, *faubourg Montmartre, Paris.* 289

TONIQUE CÉLESTE DE H.-C. BEALE arrête la chute des cheveux et leur restitue, ainsi qu'à la barbe, leur couleur primitive; il nettoie la tête, détruit toutes les maladies des cheveux et leur donne le moelleux, la souplesse et le brillant. — Dépôt général : place des Terreaux, 2, à Lyon, FILLIAT et Cie, et à Paris, 10, rue Montaland. 693

OBLIGATIONS DES CHEMINS DE FER OTTOMANS

Tirage du 1er juin. — 50 lots : 400,000 fr.

GROS LOT : 300,000 Fr.

En versant dix francs pour une obligation, quarante-cinq francs pour cinq obligations ou quatre-vingts francs pour dix obligations chez M. Cochard, changeur, 6, rue de Lyon, on participe aux chances de ce tirage. 724

DENTISTES AMÉRICAINS

32, rue de Lyon, 32 2855

DOCTEUR MOURGUE
dentiste
15, rue de Lyon, 15

ETABLISSEMENT POUR LES RENTIERS

VIE DE FAMILLE, PENSION ET LOGEMENTS
rue des Maisons-Neuves, 50, Villeurbanne.

IMPRIMERIE H. STORCK,
RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE, 78. — LYON.

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etudes de Me MIÇOLIER, avoué à Lyon, rue de la Barre, 10, et de Me DURIEU, notaire à Lentilly (Rhône).

VENTE

par voie de licitation, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, en l'étude et par le ministère de Me Durieu, notaire à Lentilly (Rhône), de divers

IMMEUBLES

situés sur la commune de Dommartin (Rhône), indivis entre la dame Baudin, née Raquin et la mineure Duperay.

Adjudication au dimanche quinze juin mil huit cent soixante-treize, à midi.

Cette vente est poursuivie à la requête de dame Anne Raquin, veuve en premières noces d'Antoine Duperay, et épouse en secondes noces de monsieur Marie-Louis Baudin, ouvrier potier, et encore de ce dernier pour la validité, demeurant ensemble à Dommartin (Rhône), lesquels font élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de Me Micolier, avoué, exerçant près le tribunal civil de première instance de Lyon, demeurant en ladite ville, rue de la Barre, 10.

Contre:

Monsieur Isaac Carret, propriétaire et cultivateur, demeurant à Dommartin, en qualité de tuteur *ad hoc* de la mineure Claudine Duperay,

Lequel n'a pas constitué avoué.

En présence de monsieur Nicolas Véricel, jardinier, demeurant à Lyon, section de Vaise, chemin de Gorge-de-Loup, en qualité de subrogé-tuteur de la mineure Claudine Duperay, lequel n'a également pas constitué avoué.

En vertu et exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance de Lyon, le vingt-six avril mil huit cent septante-trois, enregistré, expédié et signifié à parties.

Désignation des immeubles à vendre.

Premier lot.

Il comprend :

1. Un tènement de bâtiments, jardin, cour et pré, sis en la commune de Dommartin (Rhône), lieu de la Berjonnière, de la contenance de vingt-un ares quatre-vingt-trois centiares environ, confinés au midi par un chemin vicinal, au levant par fonds à monsieur Humbert, au nord et au couchant par fonds au même, chemin de desserte entre deux.

2. Et une terre, sise en la même commune, lieu de la Berjonnière, de la contenance de treize ares quarante-huit centiares environ, confinée au midi par fonds à monsieur Rivière, aux levant, couchant et nord, par la propriété de monsieur Humbert.

Deuxième lot.

Il comprend une vigne sise sur la *même commune*, lieu de Malataverne, de seize ares trente-un centiares environ, confinée au levant par jardin à monsieur Rivoire, et terre à veuve Vize, au midi par le chemin vicinal, au couchant et au nord par terre à monsieur Giraud.

Troisième lot.

Il comprend un tènement de pré, terre et bois, sis en la commune de Dommartin, lieu dit en Joannet, de la contenance de nonante-huit ares environ, confiné au midi par terres à la dame Luizet et à Jean Duperay, au couchant par fonds à monsieur Gros, au nord par fonds à messieurs Carret et Prost, et au levant par fonds aux sieurs Giraud et Vize.

Quatrième et dernier lot.

Il comprend une terre sise en la même commune, lieu dit aux Mûriers, de la contenance de soixante ares septante-six centiares environ, confinée aux nord et couchant par un chemin vicinal, midi par fonds à monsieur Bonamour, et au levant par monsieur Carret.

En conséquence, les immeubles sus décrits et désignés seront vendus par la voie de la licitation avec concours d'étrangers, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, aux enchères publiques, en quatre lots séparés, en l'étude et par le ministère de Me Durieu, notaire à Lentilly, le dimanche quinze juin mil huit cent septante-trois, à midi, au pardessus des mises à prix fixées par le jugement qui a ordonné la vente, savoir :

Pour le premier lot, de huit cents francs, ci	800 f.
Pour le deuxième lot, de deux cents francs, ci.	200
Pour le troisième lot, de trois cents francs, ci.	300
Et pour le quatrième lot, de deux cents fr., ci	200

Outre les charges.

Signé : MICOLIER, avoué.

Nota. — S'adresser, pour les renseignements, à M. Micolier, avoué poursuivant; et pour voir le cahier des charges, à Me Durieu, notaire à Lentilly, en l'étude duquel il est déposé. 803

Etude de Me Auguste RUBY, avoué à Lyon, rue Centrale, numéro 31.

VENTE

en suite de surenchère du sixième, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, au palais de justice place de Roanne, en un seul lot, d'une

MAISON

avec bâtiments, cour, terrasse et jardin, le tout situé sur la commune de Collonges-au-Mont-d'Or (Rhône). Saisis au préjudice des mariés Pierre-Antoine Rey, et Rose Auguste, propriétaires et marchands de vins, demeurant ensemble à Collonges.

Adjudication au samedi vingt-huit juin mil huit cent soixante-treize, à midi.

Désignation des biens à vendre.

1° Un tènement de fonds dont une partie forme terrasse au couchant et au midi d'une maison qui sera ci-après décrite, et l'autre partie cultivée en jardin d'agrément, le tout d'une superficie d'environ quatorze ares soixante-cinq centiares, compris à la section B du plan cadastral, sous le numéro 285, et confiné au couchant par la place publique, au midi et au levant par propriété de M. Riondel et au nord par chemin de desserte de la propriété de M. Riondel.

2° Sur le terrain qui vient d'être décrit existe un vaste corps de bâtiments construit en pierre, chaux, sable et pisé, couvert en tuiles creuses, comprenant :

1. De vastes caves voûtées auxquelles on arrive par un escalier en pierre;

2. D'un rez-de-chaussée ayant sa façade principale au couchant sur la place publique et ayant dans cette direction six ouvertures, savoir :

En commençant du côté du nord se dirigeant au midi, une grande porte à deux battants, une porte ordinaire, deux fenêtres de grandeurs irrégulières, la principale porte d'entrée, puis encore une fenêtre.

Le rez-de-chaussée a deux portes au midi, au levant trois ouvertures dont une porte qui donne accès au jardin et une fenêtre de chaque côté, puis au nord trois fenêtres; toutes ces ouvertures sont pourvues de volets intérieurs;

3. Un premier étage éclairé au couchant par cinq fenêtres, au midi par une fenêtre, et au levant par deux;

4. Le deuxième étage est éclairé par quatre ouvertures ou fenêtres du côté du couchant. Sur la principale façade existe une enseigne sur laquelle on lit : Salons, Rey, traiteur, voitures à volonté, puis il en existe une autre, indiquant que l'établissement est pourvu d'un billard.

Sur le derrière, dans le jardin, en faisant retour au nord avec le bâtiment qui vient d'être décrit, il existe une petite construction couverte en tuiles creuses, ayant un rez-de-chaussée avec trois portes donnant au midi, sur terrasse.

Faits et procédure.

Les immeubles dont la désignation précède ont été expropriés au préjudice des mariés Rey et Auguste, ci-dessus qualifiés et domiciliés.

Aux termes d'une sentence tranchée en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, à la date du cinq avril mil huit cent soixante-treize, monsieur Clément Virignin, propriétaire, demeurant à Lyon, rue Saint-Jean, est resté adjudicataire de ces immeubles, moyennant le prix principal de dix-neuf mille cent francs.

Suivant acte fait au greffe du tribunal civil de Lyon le dix avril même mois, monsieur Louis Morel, propriétaire et marchand de vins, demeurant à Saint-Rambert-l'Ile-Barbe, a déclaré surenchérir du sixième le prix d'adjudication sus-énoncé et la porter au chiffre de vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-dix francs, outre les charges.

Cet acte de surenchère, enregistré et expédié, a été régulièrement dénoncé aux parties en cause et ladite surenchère a été validée par jugement du tribunal civil de Lyon, en date du trois mai mil huit cent soixante-treize, enregistré, expédié, notifié et signifié.

En conséquence, la présente vente est poursuivie à la requête de monsieur Louis Morel, propriétaire et marchand de bois, demeurant à Saint-Rambert-l'Ile-Barbe (Rhône), surenchérisseur, lequel a fait élection de domicile en l'étude et constitution d'avoué en la personne de Me Ruby, avoué près le tribunal civil de Lyon, y demeurant, rue Centrale, 31.

Contre M. Clément Viriguin, propriétaire, demeurant à Lyon, rue St-Jean, adjudicataire surenchéri, lequel a fait élection de domicile en l'étude et constitution d'avoué en la personne de Me Oulmann, avoué près le tribunal civil de Lyon, y demeurant rue de l'Hôtel-de-Ville, 91.

Et les mariés Pierre-Antoine Rey et Rose Auguste, propriétaires et marchands de vins, demeurant ensemble à Collonges.

Parties saisies; lesquelles ont fait élection de domicile en l'étude et constitution d'avoué en la personne de Me Nérard, avoué près le tribunal civil de Lyon, y demeurant, rue de l'Hôtel-de-Ville, 89.

Après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, les immeubles sus-désignés seront vendus, en un seul lot, et adjugés au profit du plus haut miseur et dernier enchérisseur, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, au palais de justice, place de Roanne, le samedi vingt-huit juin mil huit cent soixante-treize, à midi, au pardessus de la mise à prix de vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-dix francs, offerte par le poursuivant,

ci. . . . . 22,290 fr.

Outre les clauses et conditions du cahier des charges et les frais de revente.

Avis pour la purge des hypothèques

En conformité de la loi du vingt-un août 1858, il est donné avis à ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèques légales sur les immeubles sus-décrits et désignés, de requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement de l'adjudication à peine de forclusion.

Signé; A. RUBY, avoué.

Pour les renseignements, s'adresser à Me Ruby, avoué, et pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon, où il est déposé. 810

Etude de Me MICOLIER, avoué à Lyon, rue de la Barre, 10.

VENTE

par la voie du bénéfice d'inventaire, en deux lots séparés, aux enchères publiques, en l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Lyon, séant au palais de Justice, place de Roanne,

D'UNE MAISON

avec jardin et d'un terrain situés à Lyon, dépendant de la succession bénéficiaire de défunt Me Didier, ancien notaire à Lyon.

Adjudication au samedi vingt-un juin mil huit cent soixante-treize, à midi,

Sur les mises à prix savoir :

Pour le premier lot, de douze mille francs, ci...	12,000
Et pour le deuxième lot, de dix mille francs, ci...	10,000

outre les charges.

804 Signé : MICOLIER, avoué.

Etude de Me DURAND, huissier à Lyon, rue Saint-Côme, 11.

Le mardi vingt-sept mai mil huit cent soixante-treize, à onze heures du matin, sur la place du Pont, à la Guillotière,

Il sera vendu : un bureau, balances, horloge, banque, rayonnages, chaises, appareil à gaz, un four et les accessoires d'un fonds de boulanger. Le tout saisi. 809

OCCASION AVANTAGEUSE

A VENDRE

1. **Agencements d'une maison de gros**, avec succession de bail, spécialité lucrative;

2. **Agencements d'une maison de détail** pour articles non moins avantageux, avec succession de bail pareillement.

Le peu de frais de ces deux magasins, situés rue de Lyon, leur clientèle et leur position exceptionnelles permettent d'effectuer de forts bénéfices.

S'adresser au bureau du journal. 793

Le 20e Tirage

des **Obligations Ottomanes** aura lieu le **1er juin**. Elles rapp. 12 fr., sont remb. à 400 fr. et 400,000 fr. de lots dont un de 300,000 fr. sont affectés à ce tirage. M. Norbert Estibal, 2, rue Drouot, à Paris, cède ces obligations à 220 fr. pay. 20 fr. par mois; dès le 1er versement on a droit aux coupons remb. et à 6 tirages par an. Au comptant 10 0/0. Liste des tirages env. franco. 813

GUÉRISON RADICALE et en peu de jours des maladies récentes ou anciennes par les **Capsules Quet.**

Traitement facile à suivre en secret, même en voyage.— **Injection Quet**, hygiénique, préservatrice, d'un effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.

S'adr. à Lyon, à la pharmacie de Ph. QUET, rue de la Préfecture, 5. 112

UN JEUNE COMPTABLE de Mulhouse, pouvant faire la correspondance allemande, désire se placer à Lyon.

S'adresser au bureau du journal

UN ALSACIEN d'âge mûr, demande une place de concierge. — Adresser les offres aux initiales A. L., au bureau du journal.

HYGIÈNE, SANTÉ

Produits recommandés

GLYCÉROLINE Beauté de la Peau, Douceur, Eclat.

LECHELLE-2 FR. Détr. Feux, Eczémas. 12, r. des P.-Ecuries.

DENTINE du Dr SMITH, contre maux de dents, 1 fr. 50

100 dragées 3 fr. ni dégoût ni renvois. Paris, phar. 41, rue d'Amsterdam. **DRAGÉES MEYNET** D'EXTRAIT **DE FOIE DE MORUE**

CONSTIPATION guérie sans purger par la Podophylle COIRRE. Paris, 24, rue du Regard, 3 fr.

LE MEILLEUR FERRUGINEUX Pastilles Schœdelin, au phosphate de fer, la boîte **1 fr. 50** Paris, 14, b. Sébastopol

Pour presque rien. — **1 fr. 50**

GUÉRISSEZ la TOUX

La plus meurtrière des maladies Tablettes COLOMER, 103, r. Montmartre

ASTHME, CATARRHE Guéris par les tubes Levasseur.

LE BAUME DU BRÉSIL du Docteur PENILLEAU, de Paris, guérit sans TISANE ni injection tous les écoulements, le fl. **5** francs.

Son traitement le meilleur contre tous les vices du sang **DÉPURATIF** Complet, **10** francs.

VIN TONIQUE RECONSTITUANT Malaga, fer soluble quinquina rouge colombo du docteur PENILLEAU, la bouteille **4** francs.

DÉPOT de tous ces produits, à LYON, pharmacie SIMON, 89, rue de Lyon.

TARNAVASSI brocheur, rue Ferrandière, 6

EAUX MINÉRALES

de VALS (Ardèche)

(autorisation de l'Etat)

Source Juliette

affections de l'estomac et des voies biliaires.

Source Saint-Paul

affections des voies urinaires, goutte, gravelle.

Source Saint-Pierre

ferrugineuse, reconstituante. Succursale à Lyon, 16, rue de Lyon. 195

A LOUER AU 24 JUIN 1874

à Saint-Etienne (Loire)

LA TOTALITÉ DE LA MAISON DE

L'HOTEL DE FRANCE

Place du Marché

Elle est contiguë à la place de l'Hôtel-de-Ville

Cette maison peut être appropriée en tout ou en partie à une destination commerciale.

S'adresser pour les renseignements à M. FRANCHET, régisseur, rue d'Egypte, 2, à Lyon, de neuf heures à midi et de deux à quatre heures. 808

POUR SE RETIRER DES AFFAIRES

A VENDRE

BON FONDS DE RESTAURANT

situé dans une grande ville, et dans une bonne position. — S'adresser à **M. Broin**, rue Saint-Benoît, 1, au 1er (par le quai Saint-Vincent). Facilités pour le paiement.

POMMADE AU GOUDRON infaillible contre les pellicules, les rougeurs, les démangeaisons de la peau. Elle a le mérite d'arrêter la chute des cheveux. — Préparée par ASTIER, parfumeur à Paris. — Prix du flacon : 2 fr. — Se trouve chez tous les parfumeurs et chez M. DUCLOS, rue St-Marcel, 19

MÉDAILLE D'OR

à l'Exposition de Lyon.

HÉMATOSINE

DE **Tabourin** chevalier de la Légion-d'Honneur, membre correspondant de la Société de pharmacie de Paris.

ET **Lemaire** Chimiste.

L'HÉMATOSINE est la partie ferrugineuse et colorante du sang. Celle-ci est extraite du sang du bœuf.

D'après M. Boussingault, de l'Institut, l'**Hématosine** de MM. Tabourin et Lemaire renferme, pour cent parties, 6.33 de fer équivalant à 9.043 de sesquioxyde, dont une partie est combinée avec de l'acide phosphorique.

Des travaux et analyses de ce savant académicien, il résulte que l'**Hématosine** de MM. Tabourin et Lemaire contient 170 fois plus de *fer assimilable* que le sang de bœuf et 1320 fois plus que la plus belle viande de boucherie.

(Institut de France. — Comptes rendus de l'Académie des Sciences. — Séances des 27 mai et 29 juillet 1872.)

L'HÉMATOSINE *est donc un produit naturel et la matière organique, actuellement connue, la plus riche en fer assimilable*: elle présente le fer à l'organisme sous la forme choisie par la nature et à l'état auquel il est habitué à le prendre tous les jours sans fatigue.

L'HÉMATOSINE assure une guérison complète dans les cas d'*appauvrissement du sang, anémie, chlorose, scrofule, lymphatisme des enfants, leucorrhée, aménorrhée, maigreur excessive, faiblesse générale, épuisement, convalescence, etc.*

Se trouve chez DESNOIX et Cie, rue du Temple, 22, à Paris, et dans toutes les pharmacies.

J. HETZEL & Cie, 18, *rue Jacob* — PARIS

— IVAN TOURGUÉNEFF —

ÉTRANGES HISTOIRES

Un beau volume in-18

PRIX : 3 FRANCS

ENVOI FRANCO *par la poste* : 3 fr. 50

OUVRAGES DE I. TOURGUÉNEFF
In-18 à 3 francs, franco *par poste* : 3 *fr.* 50

Dimitri Roudine. . . . . 1 vol.
Fumée (préface de Mérimée). . 1 vol.
Une Nichée de gentilshommes. 1 vol.
Nouvelles moscovites. . . . . . 1 vol.

EN PRÉPARATION
Les Eaux du printemps. . . . . 1 vol.

A LA MÊME LIBRAIRIE
Erckmann-Chatrian, LES DEUX FRÈRES, 1 v. 3 fr., *franco* par poste 3 50
Gustave Droz, BABOLAIN. . . . . 1 v. 3 fr., — — 3 50

A LA MÊME LIBRAIRIE
Jules Verne, LE TOUR DU MONDE en 80 jours, 1 v. 3 fr., *franco* par poste 3 50
Lucien Biart, LES CLIENTES DU DOCTEUR, 1 v. 3 fr., — — 3 50

OUVRAGES DE I. TOURGUÉNEFF
In-18 à 3 francs, franco *par poste* : 3 *fr.* 50

Dimitri Roudine. . . . . 1 vol.
Fumée (préface de Mérimée). . 1 vol.
Une Nichée de gentilshommes. 1 vol.
Nouvelles moscovites. . . . . . 1 vol.

EN PRÉPARATION
Les Eaux du printemps. . . . . 1 vol.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON *1893*

BOURSE DE PARIS — *Samedi 24 Mai (de midi à 3 h. 1/2).*

RENTES ET ACTIONS au comptant et à terme		Précéd. clôture	Dernier cours
3 0/0	cpt	54 95	54 85
3 jouissance janvier	31	54 95	54 85
5 0/0 Empr. j. août	cpt	86 85	86 70
5 jouiss. nov	31	86 27	87 80
5 0/0 Empr. 1872, 14 f. 50 p.	cpt	87 92	87 80
5 Jouiss. 16 août	31	87 97	87 85
4/12 0/0 j. 22 sept	cpt	77 50	77 50
Banque de France	cpt	4150 .	4148 75
Comptoir d'escompte	cpt	547 50	... ..
500 f. j. février	31	545 .	547 50
Crédit agricole	cpt	470 ..	465 .
Crédit foncier	cpt	780 ..	785 ..
500 fr. — 250 fr. p.	31	775 .	777 50
Société générale alg.	cpt	.. ..	478 75
Créd. indust. 500 fr. — 125 fr.	31	... ..	635 ..
Crédit mobilier	cpt	405 ..	402 50
500 fr. j.	31	406 25	403 25
Société de Dépôts. J. nov.	cpt	... ..	545 ..
Société générale	cpt	475 .	542 50
500 fr. — 250 fr. p.	31	640 ..	540 ..
Crédit lyonnais	cpt	672 50	540 ..
500 f. — 250 f. p. J. janv.	31	675 ..	673 75
Est	cpt	490 ..	492 50
500 fr. j. nov	31	487 50	490 ..
Paris-Lyon-Méditerran.	cpt	830 ..	823 75
500 fr. j. novembre	31	827 50	828 75
Midi	cpt	583 75	585 .
500 fr. j. juillet	31	... ..	.. ..
Nord	cpt	996 25	1000 .
400 fr. j. juillet	31	995 .	995 ..
Orléans	cpt	793 75	795 ..
500 fr. j. octobre	31	795 ..	795 ..
Ouest	cpt	503 75	595 ..
500 fr. j. octobre	31	... ..	502 50
Gaz	cpt	667 50	348 75
250 fr. j. octobre	31	. . .	671 25
Cie transatlantique	cpt	295 ..	297 50
500 fr. j. juillet	31	295 ..	297 50
Canal de Suez	cpt	468 75	465 ..
500 fr. jouiss. janvier	31	457 50	465 ..
Suez. — Délégations	cpt	446 25	445 ..
Espagne 3 0/0 extérieur	cpt	21 1/8	21 1/8
Jouissance juillet	31	.. ./.	.. ./.
Etats-Unis 5 0/0	cpt	104 5/8	104 1/2
Jouissance novembre	31	.. ..	... ./.
Italien 5 0/0	cpt	63 10	63 ..
Jouissance janv	31	63 05	62 95
Dette turque 5 0/0	cpt	54 25	54 30
Crédit foncier d'Autriche	cpt	966 25	965 ..
500 fr. jouiss. janv	31	962 50	960 ..
Crédit mob. espagnol	cpt	438 75	... ..
500 fr. j. janvier	31	440 .	440 ..
Autrichiens	cpt	760 ..	751 25
500 fr. jouiss. janv	31	757 50	752 50
Autrichiens nouveaux	31	757 50	... ..
500 f. 200 f. p. j. janvier	cpt	... ..	... ..
Sud-Autrichien-Lombard	cpt	427 50	422 50
500 fr. jouiss. nov	31	425 ..	421 25
Nord de l'Espagne	cpt	90 ..	90 ..
500 fr. — J. janv. 1865.	31	.. ..	.. ..
Romains. — J. oct. 1865	31	92 .	92 ..

OBLIGATIONS	Dernier cours	Précéd. clôture
Trésor, r. 500 int. 20 fr. j. janvier.	428 75	427 50
Seine, r. 225 fr. int. 9 fr. id.	207 50	207 50
Ville de Paris 1855-60 r. 500 j. sept.	387 50	387 50
V. de Paris 1865 r. 500, 325 f. j. août.	437 50	440 ..
V. de Paris 1869 r. 400 j. janv	277 50	279 ..
V. de Paris 1871 3 0/0 r. 400 j. janv.	247 50	247 50
Ville de Bordeaux, int. 3 fr nov.	82	88 ..
Ville de Lille 1860 — avril	87	82 ..
id. id. 1868 — janv.	... .	85 ..
Ville de Roubaix	34 .	35 ..
V. de Bruxelles 1862, int. 3 f. mars	.. ..	.. ..
V. de Bruxelles 1868, id. janv	... ..	... ..
Foncières 4 0/0 j. novem.	437 50	440 ..
id. id. 40e id.	85 .	85 .
id. id. 1863 id.	431 25	431 25
id. 3 0/0 id.	422 50	422 50
id. 40e id.	80 ..	80 ..
Communales mai	327 50	327 50
id. 5e id.	66 .	67 ..
Algér. 6 0/0 r. à 450 f. j. août	... .	405 ..
Id. 5 0/0 juin.	413 75	413 75
Foncier colonial 5 0/0 r. 500 fr.	... ..	480 ..
— 6 0/0 r. 600 fr.	. ..	340 ..
625 fr. R. à 1250 f.		
Orléans 1843, 4 0/0. janvier.	... ..	... ..
Rouen 47-49, 5 0/0. juin	... ..	... ..
Hâvre 1854, 5 0/0. septem	... ..	... .
Lyon 1852-54, 5 0/0. octobre	... ..	... ..
Ouest 1852-54, 5 0/0 janvier	950 ..	... ..
Est 5 0/0, r. à 650 fr. juin.	441 25	441 ..
Bâle 5 0/0, g. p. l'Etat janv.	.. .	... .
Médit. 5 0/0 g. p. l'Et. oct.	. ..	457 50
Remboursables à 500 fr. — Intérêts, 15 fr.		
Bourbonnais janvier	272 ..	273 75
Médit. 1852-55, gar. id.	.. .	... .
Nord id.	282 25	282 50
Orléans id.	278 50	278 25
Victor-Emmanuel, gar oct.	262 ..	... ..
Grand-Central janvier.	272 50	272 50
Genève 1855 id.	263 .	263 ..
id. 1857 id.	265 50	265 50
Lyon 3 0/0 oct.	275 ..	272 ..
Lyon fusion janvier.	273 ..	272 75
Lyon 1866 oct.	261 50	266 ..
Ouest, g. p. l'Etat janvier.	270 50	270 ..
Midi, g. p. l'Etat id.	273 75	272 ..
Est, g. p. l'Etat juin.	276 ..	274 50
Ardenn. g. p. l'Etat. janvier.	270 ..	270 50
Dauphiné, g. p. l'Etat id.	.. ..	270 ..
Charentes id.	250 .	250 .
Vendée id.	230 .	232 50
Romains juillet.	162 50	162 50
[illegible] id.	192 50	190 50
[illegible] avril.	..	.. ..
Nord de l'Espagne oct.	183 ..	180 75
— rev. var. oct. 74	128 ..	128 ..
Portugais janvier	200 ..	200 ..
Eaux, int. 15 fr. r. à 500 fr.	..	... ..
Gaz parisien, int. 25 fr.	420 ..	420 ..
Transatlant., int. 25 fr. 500 f.	.. .	... ..
Suez, int. 25 fr. r. à 500 fr.	438 ..	440 ..
Tabacs d'Italie, int. 27 fr 50	480 ..	480 ..
Foncier suisse 5 0/0	72 ..	70 ..

COURS OFFICIEL DES SOIES DU 24 MAI 1873

ORGANSINS

		1er ord.		2e ordre	
FRANCE. — Marques privilégiées	24/28	»	»	»	»
Fil. et ouvraison	16/20	118	120	»	»
	20/28	114	116	108	112
ESPAGNE. — Ouvraison françaises	20/24	»	»	»	»
	24/28	»	»	»	»
PIÉMONT. — Tir. et ouvraison	20/24	112	116	108	111
	24/28	114		»	»
Trois bouts	36/40	111	115	»	»
ITALIE. — Ouvraisons françaises	18/20	»	»	108	110
	20/22	107	112	102	106
	22/26	»	»	»	»
Ouvraisons italiennes	18/20	106	108	102	105
	20/22	105	108	100	102
	22/26	»		»	
PAQUETAILLES France-Italie	20/22	»	»	»	»
	22/28	»	»	»	»
BROUSSE-ANDRINOPLE. Blanches	18/20	»	»	»	»
	20/22	108	110	108	
	22/24	»	»	104	106
	24/28	»	»	»	»
Jaunes	20/22	»	»	»	»
SYRIE. — Ouvraisons françaises	20/22	108	112	104	106
	22/24	105	107	102	104
	24/28	»	»	»	»
GRÈCE-VOLO-SALON. Ouvr. françaises	22/24	»	»	»	
	24/28	»	»	»	
BENGALE. — Ouvrais. françaises-italien	24/26	88	90	84	87
	26/30	»	»	81	83
	30/35	»	»	»	»
	35/40	»	»	»	»
CHINE (*Haïnin et Tsat.*) Ouvr. franc.-italien	36/40	»	»	»	»
	40/45	»	»	80	84
	45/50	»	»	»	»
Tours comptés	30/35	»	»	»	»
	35/40	»	»	»	»
	40/50	»	»	»	»
CHINE-CHINE	»»/»»	»	»	»	»
JAPON. — Ouvraisons françaises-italien	22/26	98	100	»	»
	26/30	»	»	»	»
	30/35	»	»	»	»
Tours comptés	20/22	»	»	»	»
	24/26	»	»	»	»
	28/32	»	»	»	»

TRAMES

		1er ord.		2e ord.	
FRANCE Fil et ouvraison	20/24	109	114	108	110
	24/28	108	110	103	105
Paquetailles	22/28	»	»	»	»
	28/32	»	»	»	»
PIÉMONT	20/24	»	»	»	»
	24/28	»	»	»	»
	26/30	»	»	»	»
ITALIE	16/20	»	»	»	»
	20/22	104	106	100	103
	22/24	»	»	100	103
	24/26	»	»	98	100
	26/30	»	»	98	100
	30/34	»	»	»	»
	26/30	»	»	»	»
Trois bouts	30/34	»	»	»	»
	34/40	»	»	»	»
BENGALE Ouvrais. franç.-ital.	24/28	»	»	80	82
	28/32	»	»	»	»
	32/38	»	»	»	»
CHINE	40/45	74	76	70	72
Ouvraisons franç.-ital.	45/50	»	»	68	70
	50/60	»	»	»	»
	34/40	»	83	»	»
Tours comptés	41/45	»	»	84	85
	46/50	»	»	»	»
	51/60	»	»	»	»
	34/40	»	»	»	»
Ouvraisons anglaises	41/45	»	»	»	»
Tours comptés	46/50	»	»	»	»
	51/60	»	»	»	»
CHINE-CHINE	»»/»»	»	»	»	»
JAPON	24/82	»	»	»	»
Ouvrais. franç.-ital.	28/32	»	»	»	»
	32/36	»	»	»	»
	22/26	»	»	»	»
	26/30	»	»	»	»
Tours comptés	30/36	87	90	82	85
	40/60	»	»	»	»

GRÈGES

		1er ord.		2e ord.	
FRANCE	9/10	»		»	»
	10/12	»	»	92	94
	12/14	»	»	»	»
Titres spéciaux	»»/»»	»	»	»	»
ESPAGNE	9/10	»	»	»	»
	10/12	»	»	»	»
	12/14	»	»	»	»
BROUSSE-ANDRIN. — Blanches	9/10	»	»	»	»
	9/11	»	»	»	»
	10/12	»	»	»	»
Titres spéciaux		»	»	»	»
Jaunes	9/11	»	»	»	»
	10/12	»	»	»	»
SYRIE	10/12	»	»	»	»
	12/14	»	»	»	»
GRÈCE-SALON-VOLO	10/12	»	»	»	»
	12/14	»	»	»	»
PIÉMONT	10/12	»	»	»	»
	12/14	»	»	»	»
ITALIE	8/9	»	»	»	»
	9/10	»	»	»	»
	9/11	96	100	»	»
	10/12	»	»	»	»
BENGALE	10/13	»	»	»	»
	13/16	»	»	»	»
	16/20	»	»	»	»

		Tsatlée.		*Yunfaa*		*Chincum*	
CHINE	1re c.	»	»	»	»	»	»
	4e c.	60	62	»	»	»	»
	4e c.	57	59	»	»	»	»
	4e c.	54	56	»	»	»	»
	5e	»	»	»	»	»	»

		Mybash		*Oshio*		*Sellés*	
JAPON	extra	»	»	»	»	»	»
	1	73	75	»	»	»	»
	2	71	73	»	»	»	»
	3	»	»	»	»	»	»
	inter.	»	»	»	»	»	»

Service des Omnibus de la Ville et de la Banlieue.

De Perrache à St-Clair par la rue de Lyon.
De Perrache aux Brotteaux (gare de Genève) par la rue Centrale.
Du quai St-Antoine, place d'Albon, par Bourgneuf à Vaise,
De la place d'Albon au Point-du-Jour.
De la place des Cordeliers à St-Clair, — à Villeurbanne par la Cité, — à Villeurbanne par la Guillotière, — à Monplaisir.
De la place de la Charité à Oullins, Pierre-Bénite, St-Genis, Brignais, Vernaison, Vourles, Vénissieux.
De la place de la Platière pour l'Ile-Barbe, Collonges, Fontaines, Rochetaillée, Neuville, St-Rambert, Rochecardon, St-Cyr, St-Didier, la Demi-Lune, Charbonnières, Tassin, Francheville.
De la rue Stella, 2, pour Chaponost.— De la rue Lanterne, 4, pr Ecully. — Du quai des Célestins, 1, pour Ste-Foy.

Lyon. — Imp. Storck, rue de l'Hôtel-de-Ville, 78.

SERVICE D'HIVER

Départs des Chemins de fer
GARE DE PERRACHE

Ligne de Lyon à Paris

MATIN. Express, 6 h. 55 m.
» Omnibus, 5 h. 10 m.; 8 h. 15 m. 8 h. 40 m.; 11 h.
» Direct, 9 h. 35 m.
SOIR. Omnibus, 1 h. 25 m.; 1 h. 55 m.
» Omnibus, 4 h. 30 m.; 5 h. 30 m.
» Omnib., 6 h. 30 m.; 8 h. 25 m.
» Express, 7 h. 15 m.; 7 h. 35.
» Direct, 8 h.; 11 h. 50 m.

Ligne de Lyon à Marseille

MATIN. Express, 7 h. 30.
» Direct, 7 h. 50 m.
» Omnibus, 5 h. 45; 10 h. 30.
SOIR. Omnib., 2 h. 10; 4 h. 25; 6 h. 30.
» Direct, 5 h.; 8 heures.
» Express, 10 h. 45 m.

Ligne de Lyon à Grenoble

MATIN. Expres 7 h. 20 m.
» Omnibus, 5 h. 8; 11 h. 15 m.
SOIR. Omnibus, 6 h. 10 m.
» Omnibus, 8 h. 25 m.

Ligne de Lyon à St-Etienne

MATIN. Omnibus, 5 h. 25; 10 h.
» Direct, 7 h. 55 m.
SOIR. Omnibus, 1 h. 45 m.; 6 h. 40 m.
» Direct, 3 h. 45 m.
» Direct, 10 h. 30 m.

Ligne de Lyon à Genève

MATIN. Omnibus, 5 h. 15 m.; 9 h. 10 m.
» Express 6 h. 10 m.
SOIR. Omnibus, midi 30 m.
» Omnibus, 5 h. 5 m.; 7 h. 45 m.

Ligne du Bourbonnais par Tarare

MATIN. Omnibus, 8 h. 40 m.
SOIR. Omnibus, 1 h. 25; 3 h. 25; 6 h. 30.
» Express, 3 h. 45 m.

Ligne de Bourg par les Dombes

GARE DE LA CROIX-ROUSSE

MATIN. Omnibus, 6 h. 15 m.; 10 h. 14 m.
SOIR. Omnibus, 1 h. 25 m.; 5 h. 40 m.

[illegible] de Lyon, pour la légalisation de la signature ci-contre [illegible] Lyon le

[signature]